

H I S T O I R E



Sous la direction de  
Nathalie BARRANDON et François KIRBIHLER

# Les gouverneurs et les provinciaux sous la République romaine



PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES

Sous la direction de  
Nathalie BARRANDON et François KIRBIHLER

▲

**Les gouverneurs  
et les provinciaux  
sous la République romaine**

▼

Collection « Histoire »

---

PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES

## Le Sénat, les gouverneurs et les cités pérégrines d'Hispanie citérieure aux deux derniers siècles de la République

Nathalie BARRANDON

La mise en place de la domination romaine dans les provinces occidentales passa par la fondation de cités. À l'époque républicaine, outre quelques rares colonies déduites, les sources littéraires mentionnent plusieurs fondations de cités pérégrines en Hispanie à l'initiative de gouverneurs : ces nouvelles cités portent parfois le nom même du gouverneur. On peut rappeler ici quelques exemples célèbres : Scipion et *Italica*, Sempronius Gracchus et *Gracchuris* ou encore Pompée et *Pompelo*. Ce sont essentiellement l'*Iberike* d'Appien, la *Géographie* de Strabon et l'*Histoire Naturelle* de Pline qui nous éclairent sur ces fondations. En outre, des documents épigraphiques confirment des actions qui vont dans le même sens, notamment des distributions de terres : le décret de Paul Émile dit de la *Turris Lascutana* est le plus ancien et a été rendu le 19 janvier 189 en Ulérieure. Si l'on considère que ces fondations participèrent à la réorganisation du territoire liée à la provincialisation, la péninsule Ibérique, faiblement urbanisée sans être dénuée d'expériences autochtones, fut un terrain propice à ce type d'expérience du fait de la précocité de sa conquête et du caractère vaste et éloigné de Rome de ces deux provinces si longues à pacifier. Ces fondations concernent toute la période républicaine, de Scipion à Pompée. Le processus prit de l'ampleur avec César, puis Auguste, et il se transforma grâce à une politique de promotion des cités, c'est pourquoi j'arrêterai cette étude au gouvernement de Pompée. Ce sujet a déjà été abordé dans les histoires de la présence romaine en Hispanie<sup>1</sup>, mais aussi sous deux angles d'approche plus spécifiques : le statut de ces cités fut le sujet d'un solide bilan de M<sup>a</sup>. A. Marín Díaz<sup>2</sup>, et les distributions de terre ont été traitées grâce aux

1. RICHARDSON J. S., *Hispaniae. Spain and the Development of Roman Imperialism 218-82 BC* (1<sup>re</sup> éd. 1986), Cambridge, 2004, p. 112-123 ; LE ROUX P., *Romains d'Espagne, cités et politiques dans les provinces, I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.-III<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.*, Paris, 1995, p. 46-52.

2. MARÍN DÍAZ M<sup>a</sup>. A., *Emigración, colonización y municipalización en la Hispania republicana*, Grenade, 1988, a fait une étude au cas par cas, se concentrant surtout sur les statuts des cités, sujet toujours contro-

documents épigraphiques par M. J. Pena Gimeno<sup>3</sup>, alors que M. V. García Quintela a développé une étude critique stimulante de l'historiographie et des sources littéraires<sup>4</sup>. Enfin, récemment, F. Pina Polo a replacé les fondations romaines en Citérieure dans leur contexte historique<sup>5</sup>.

Parallèlement l'archéologie a mis en valeur ces dernières décennies, en Catalogne et en Aragon, de nombreuses mutations urbaines datées entre la fin du II<sup>e</sup> siècle et les guerres civiles : des monuments ont été construits et des centres urbains ont même été déplacés. Mais aucun texte littéraire ou épigraphique ne vient commenter ce phénomène pour la période et les cités concernées, toutes pérégrines. Malgré tout l'idée d'une réorganisation de la province de Citérieure à l'initiative des gouverneurs<sup>6</sup>, voire de la commission sénatoriale mentionnée par Appien et envoyée en Hispanie après la chute de Numance en 133<sup>7</sup>, s'est imposée dans certains discours historiques. Ce phénomène est parfois aussi associé à celui, concomitant, de travaux routiers attestés<sup>8</sup>, voire à une hypothèse de programme cadastral dans les cas de *Tarraco* et d'*Iluro*<sup>9</sup>.

- versé du fait de la faiblesse des sources à ce propos. Voir aussi EAD., « Problemas históricos en torno a las fundaciones romanas de la Hispania meridional durante el siglo II a. de C. », GONZÁLEZ ROMAN C. (éd.), *La Bética en su problemática histórica (Granada, 7-9 de mayo de 1990)*, Grenade, 1991, p. 133-153.
3. PENA GIMENO M. J., « Apuntes y observaciones sobre las primeras fundaciones romanas en Hispania », *Estudios de la Antigüedad*, n° 1, 1984, p. 47-85, fit un premier bilan, sous forme de catalogue, des fondations romaines, essentiellement les colonies, auxquelles s'ajoutaient *Italica* et *Gracchuris*. EAD., « Conquête et colonisation dans la péninsule Ibérique pendant le II<sup>e</sup> siècle av. n. È. », *De la terre au ciel, I. Paysages et cadastres antiques*, Besançon, 1994, p. 247-258, apporte une réflexion intéressante, malgré quelques erreurs, sur la périodisation de ces fondations. Dans EAD., « Importance et rôle de la terre dans la première période de la présence romaine dans la péninsule Ibérique », DOUKELLIS P. N. et MENDONI L. G. (éd.), *Structures rurales et sociétés antiques*, Paris, 1995, p. 329-338, l'auteur analyse les principaux documents épigraphiques et les passages des sources littéraires de ce sujet. Elle insiste particulièrement sur la place de l'octroi de la *possessio* de la terre dans les traités de paix.
  4. GARCÍA QUINTELA M. V., « Les peuples indigènes et la conquête romaine de l'Hispanie, essai de critique historiographique », *DHA*, n° 16.2, 1990, p. 181-210 ; dans Id., « Sources pour l'étude de la proto-histoire d'Hispanie, pour une nouvelle lecture », *DHA*, n° 17.1, 1991, p. 61-99, il analysa l'approche historiographique de la soumission des indigènes dans les premiers temps de la pacification : un sort y est fait à la réputation de brigands des Hispaniques, utilisée pour justifier les actions des gouverneurs lorsqu'ils donnaient des terres aux indigènes. Selon l'auteur, il s'agissait de restructurer les communautés afin de garantir la pacification. C'était une action politique intégrée dans le cadre de la soumission.
  5. PINA POLO F., « Kontinuität und Innovation im Städtenetzwerk der nordöstlichen Iberischen Halbinsel zur Zeit der Republik », PANZRAM S. (éd.), *Städte im Wandel. Bauliche Inszenierung und literarische Stilisierung lokaler Eliten auf der Iberischen Halbinsel*, Hambourg, 2007, p. 25-57.
  6. POUR GUITART DURÁN J., « La ciudad romana en el ámbito de Cataluña », *La Ciudad Hispanorromana*, Barcelone, 1993, p. 54-83, ces fondations étaient inspirées par un ample programme romain de restructuration du territoire, sur le modèle de la colonisation italique. Il s'agissait notamment de se prémunir d'une nouvelle invasion après celle des Cimbres.
  7. CABALLERO C., « Desarrollo de un patrón de poblamiento romano en el cuadrante nororiental peninsular », *Kalathos*, n° 18/19, 1999-2000, p. 241-271, spéc. p. 245 ; PRIETO ARCINIEGA A. M., « Espacio social y organización territorial de la Hispania Romana », *Studia historica. Hispania Antigua*, n° 20, 2002, p. 139-170, spéc. p. 165-170 et ASENSIO ESTEBAN J. Á., « Urbanismo romano republicano en la región de la cuenca del Ebro (Hispania Citerior), 179-44 a.e », *AEA*, n° 76, 2003, p. 158-178, spéc. p. 159-160.
  8. GIMENO PASCUAL J., *Estudios de arquitectura y urbanismo en las ciudades romanas del Nordeste de Hispania*, Madrid, 1991, p. 131-198 et SANMARTÍ I GREGO E., « Urbanización y configuración territorial del Noreste de la Citerior durante la época romano-republicana », *La ciutat en el món romà*, Barcelone, 1994, p. 357-362, associent ce programme à une volonté d'assurer le contrôle stratégique des voies de communication terrestres à la suite de la construction de la *via Domitia*.
  9. ARIÑO GIL E., *Centuriaciones romanas en el valle medio del Ebro. Provincia de La Rioja*, Logroño,

O. Olesti Vila<sup>10</sup> a replacé ces travaux dans une étude globale de l'exploitation du territoire (routes, monde rural et urbain) et de l'intégration de la province dans les circuits économiques d'un empire territorial en voie de constitution ; sans accepter le rôle décisif qu'il attribue à la commission sénatoriale de 133, je retiens de sa démonstration l'idée que ce processus de provincialisation aurait abouti à une relance économique à la fin du siècle, ce qui à mon avis a pu donner les moyens nécessaires aux travaux urbains observés. Qui en avait pris l'initiative ? F. Pina Polo estime que ces mutations furent l'expression de la volonté romaine, ne relevant pas d'un plan ou d'un programme précisément établi, mais certaines cités indigènes auraient été privilégiées selon des critères stratégiques et économiques, afin de les transformer en capitales-marchés régionaux et ainsi accélérer la romanisation<sup>11</sup>. L'auteur précise que ces travaux auraient été concrétisés grâce à la coopération des élites locales, et ce dernier point me semble crucial pour résoudre aussi le problème du financement de tels projets. Enfin, selon lui, l'idée d'un contrôle romain s'impose étant donné l'ampleur du processus : reste à en fixer les modalités.

D'autres positions modérant l'idée d'une intervention romaine ont déjà été formulées. J.-M. Roddaz rejette par exemple l'idée d'un programme romain, mais insiste sur le rôle de l'immigration italique dans les mutations urbaines observées<sup>12</sup>. Il s'oppose en cela à F. Burillo Mozota qui nous met

1986 et ID., *Catastros romanos en el convento jurídico caesaraugustano. La región aragonesa*, Saragosse, 1990 ; ARIÑO GIL E., GURT I ESPARRAGUERA J. M. et MARTÍN BUENO M. A., « Les cadastres romains d'Hispanie : état actuel de la recherche », DOUKELLIS P. N. et MENDONI L. G. (éd.), *Structures rurales et sociétés antiques*, Paris, 1994, p. 309-328. OLESTI VILA O., *El territori del Maresme en època republicana (s. III-I a.C.). Estudi d'Arqueomorfologia i Història*, Mataró, 1995 ; ID., « Actuaciones catastrales y romanización en el territorio del Maresme en época republicana : la contribución del estudio arqueológico », *Studia Historica, Historia Antigua*, n° 13-14, 1995-1996, p. 105-124.

10. OLESTI VILA O., « Integració i transformació de les comunitats ibèriques del Maresme durant el s. II-I a.C. : un model de romanització per a la Catalunya litoral i prelitoral », *Empúries*, n° 52, 2000, p. 55-86, spéc. p. 65-72, et ID., « El control de los territorios del Nordeste Peninsular (218-100 a.C.) : un modelo a debate », NACO T. et ARRAYÁS I. (éd.), *War and Territory in the Roman World*, Oxford, *BAR International Series*, 1530, 2006, p. 119-148.

11. PINA POLO F., « ¿Existió una política romana de urbanización en el nordeste de la Península Ibérica ? », *Habis*, n° 24, 1993, p. 77-94 ; ID., *Kontinuität und Innovation, op. cit.* Une démarche similaire, tenant compte de tous les cas connus en Citérieure, avait été appliquée par BENDALA GALÁN M., « Fórmulas de promoción y desarrollo urbano y urbanístico en la Hispania tardorrepublicana », MANGAS J., *Italia e Hispania en la crisis de la República romana. Actas del III Congreso Hispano-Italiano (Tolède 1993)*, Madrid, 1998, p. 307-312, spéc. p. 310. Dans une étude sur la monétarisation de la Citérieure, CAMPO DÍAZ M., « Moneda, organització i administració del nord-est de la Hispania Citerior (Del 218 a l'inici del segle I aC) », *IV Curs d'Història monetària d'Hispania. Moneda i administració del Territori*, Barcelone, 2000, p. 57-75, spéc. p. 65-71, se place sur la même ligne ; voir également ROS MATEOS A., « El món ibèric tardà i la romanització al Penedès », *Fonaments*, n° 10-11, 2003-2004, p. 213-244.

12. RODDAZ J.-M., « De l'oppidum indigène à la ville romaine. L'évolution de l'urbanisme dans la péninsule Ibérique à la fin de la république », REDDÉ M. (éd.), *La naissance de la ville dans l'Antiquité*, Paris, 2003, p. 157-170, notamment p. 158 : « Il faut d'abord faire la distinction entre plusieurs cas de figure : les cités proprement indigènes qui donnent une bonne idée de la pénétration de la romanisation auprès des élites, les villes dans lesquelles la place des Italiens semble avoir été importante dès l'époque républicaine..., enfin les colonies latines et romaines d'époque

en garde contre une surévaluation de l'impact de la domination romaine, et surtout de la présence italique, dans ce processus<sup>13</sup>. Après une mise au point portant sur les cités choisies par Rome pour consolider son contrôle des provinces, *Tarraco*, *Emporion* et *Valentia* en Citérieure, S. Keay conclut avec l'idée que Rome a privilégié des réseaux d'implantation préexistants et qu'un réseau urbain spécifiquement « romain » n'est pas vraiment apparu avant la période césaro-augustéenne<sup>14</sup>. Dans l'ensemble, l'auteur reste prudent sur le rôle de l'administration romaine dans les travaux d'urbanisme observés dans les cités indigènes<sup>15</sup>.

Dans un ouvrage à paraître<sup>16</sup>, je me suis personnellement intéressée aux mutations architecturales observées en Citérieure, donc aux résultats de ce phénomène, si remarquable si l'on prend en considération le nombre de villes concernées (voir carte 1) et sa période relativement courte, un demi-siècle environ. J'ai malgré tout démontré que la mission confiée par le Sénat aux légats de 133 ne serait pas allée au-delà de la pacification des peuples soumis lors des guerres celtibéro-lusitaniennes<sup>17</sup>. Pour une éventuelle intervention romaine, les autres pistes restent donc le Sénat ou ses délégués dans la province, les gouverneurs.

Le Sénat donnait des instructions après une victoire militaire, mais les territoires concernés par le processus étudié étaient presque tous soumis depuis un siècle ! Il pouvait également confier un sénatus-consulte au gouverneur lors de son départ. Toutefois les exemples connus concernent surtout des activités diplomatiques ou des décisions militaires<sup>18</sup>. Si l'on acceptait l'idée d'un programme sénatorial, validé par un sénatus-consulte, il faudrait s'interroger sur la longue période sur laquelle s'étalent les travaux : plus de 40 années, voire davantage si l'on intègre ceux de l'époque pompéienne. On imagine difficilement un débat récurrent sur le sujet au sein de l'assemblée, d'autant plus que l'urbanisation des provinces ne fut pas une des préoccupations des sénateurs. L'essentiel des démarches administratives était laissé au bon soin du gouverneur, à l'extrême rigueur le

---

républicaine; en fait, il n'y a aucun indice d'une politique d'urbanisation engagée par Rome dans les provinces hispaniques. »

13. BURILLO MOZOTA F., *Los Celtíberos, Etnias y estados*, Barcelone, 1998, p. 264.

14. KEAY S., « Recent Archaeological work in Roman Iberia (1990-2002) », *JRS*, n° 93, 2003, p. 146-211 et p. 157 : « *The evidence increasingly supports the idea that Rome was working within pre-existing settlement networks, and that a specifically "Roman" urban network did not really come into existence until the period of Caesar and Augustus.* »

15. *Ibid.*, p. 159-160.

16. BARRANDON N., *De la pacification à l'intégration des Hispaniques (133-27 av. J.-C.) : les mutations des sociétés indigènes d'Hispanie centrale et septentrionale sous domination romaine*, Ausonius, Bordeaux, à paraître.

17. Voir également BARRANDON N., « Le rôle des légations sénatoriales dans la gestion de la province d'Hispanie Citérieure entre 133 et 82 avant J.-C. », *Domitia*, n° 8-9, 2007, p. 227-240.

18. BARRANDON N., « Les modalités des échanges épistolaires entre les gouverneurs et le Sénat, de la deuxième guerre punique à 43 av. J.-C. », BARRANDON N. et KIRBIHLER F. (dir.), *Administrer les provinces de la République romaine*, Rennes, 2010, p. 77-98.

Sénat répondait aux suppliques des provinciaux, mais il ne prenait pas d'initiatives en la matière<sup>19</sup>. Serait-ce alors l'œuvre d'un ou de plusieurs gouverneurs? Des travaux ont été entrepris par des gouverneurs de Citérieure, au moins au troisième quart du I<sup>er</sup> siècle puisque nous savons que M. Sergius et Q. Fabius Labeo ont assuré la réfection d'axes routiers secondaires dans les années 110, sans aucune fondation coloniale associée. Quelles furent les activités des autres gouverneurs de la période? En outre, sur une période si longue, donc sous toute une série de gouvernements de personnalités parfois très différentes, peut-on conserver l'idée d'un programme?

Avant de répondre à ces questions, il faut résoudre celle des compétences des gouverneurs en matière de fondations de cités pérégrines! Il s'agit donc ici de reprendre l'étude des cas connus par la littérature et l'épigraphie, afin d'affiner la réflexion sur ces travaux urbains mis au jour par l'archéologie. On pourra alors déterminer si l'on doit les considérer comme des initiatives romaines, relevant ou non d'un plan de réorganisation de la province, ou comme des initiatives indigènes propres à chaque cité. C'est la marge de manœuvre des provinciaux dans la gestion de leur centre urbain au regard des pratiques et des compétences des gouverneurs et du Sénat en matière de fondation de cités pérégrines qui doit ainsi être valorisée.

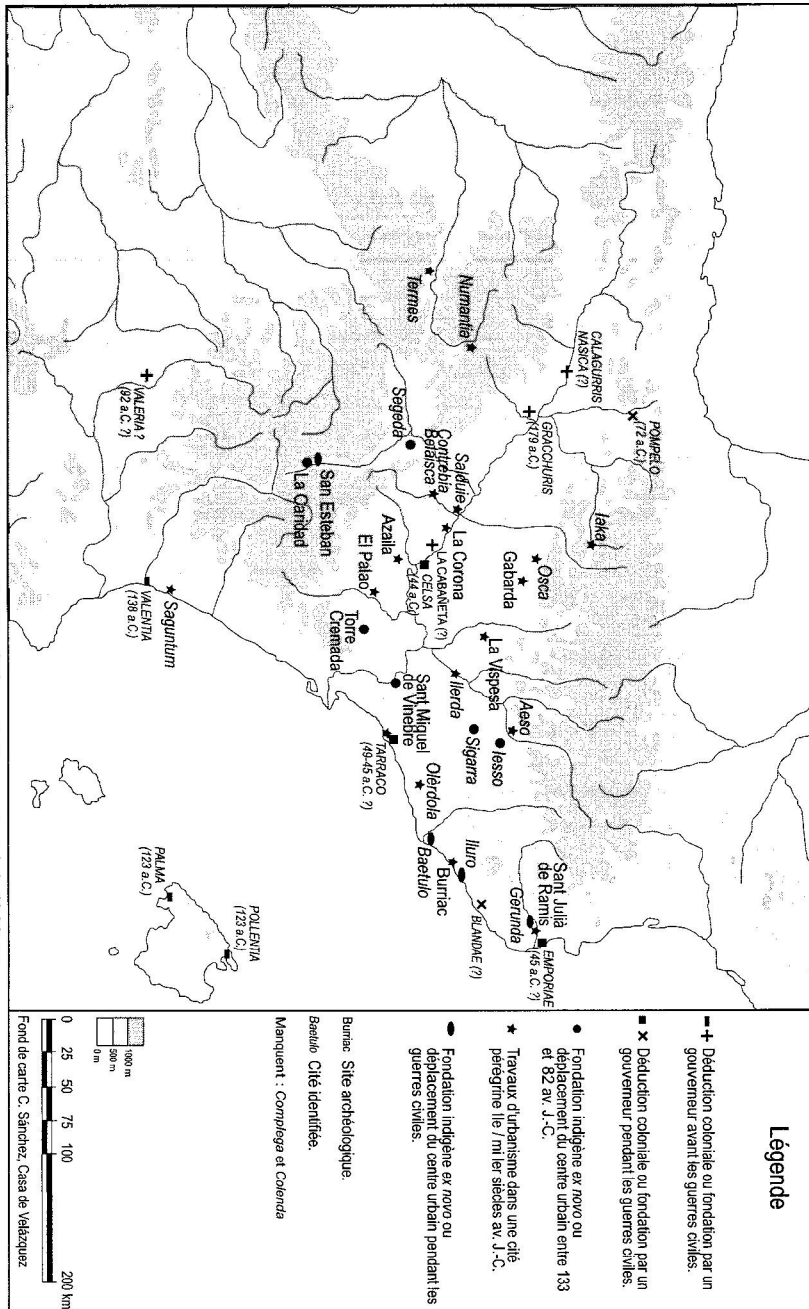
Des tableaux et une carte permettent, dans un premier temps, de présenter rapidement les principaux travaux entrepris dans le nord de la Citérieure et relevés par l'archéologie. Il faut ensuite analyser les textes mentionnant des fondations de cités pérégrines par des gouverneurs dans l'ensemble de la péninsule Ibérique, auxquels j'associerai dans un troisième temps, divers textes traitant d'interventions romaines sur les cités pérégrines, sans fondation à proprement parler, mais qui permettent de mieux comprendre les prérogatives du Sénat et des gouverneurs dans les rapports entre Rome et les cités provinciales.

### **Les travaux urbains en Citérieure à la fin de la République romaine (carte 1)**

Deux observations archéologiques peuvent être retenues pour envisager une action relevant d'une décision politique en matière d'urbanisme : le déplacement d'un centre urbain et la fondation *ex nihilo*. Grâce au tableau 1<sup>20</sup>, on observe que les déplacements de centres urbains ont concerné toute la période envisagée, le plus ancien devant être celui de *Segeda*, bien que l'absence de fouilles récentes rende incertaine la date de fondation de *Segeda* II; elle doit se situer peu de temps après 133, lorsque la

19. CANALI DE ROSSI F., *Ambascerie dal mondo greco a Roma in età repubblicana*, Rome, 1997.

20. Les deux tableaux et la carte sont issus d'une longue présentation des cités dans BARRANDON N., *De la pacification à l'intégration*, op. cit., chap. 4. Je renvoie donc à cet ouvrage pour la bibliographie sur ces sites.



Carte 1 : Fondations de cité et travaux effectués dans des cités patrimoniales aux I<sup>er</sup> et II<sup>es</sup> siècles av. J.-C. au nord-est de la Citéréenne  
 © N. Barrandon 2011



| Nom de la cité ou du site archéologique                 | Nature des travaux   | Ancien site envisagé                      | Période des travaux                                      | Statut postérieur  |
|---|--|---|--|--|
| <i>sekeiza-Segeda</i> II (Durón de Belmonte de Gracián) | Déplacement du centre urbain (moins de 500 m)  | <i>Segeda</i> I (Poyo de Mara)            | Dernier tiers du 1 <sup>er</sup> siècle?                 | Abandonnée avant la période impériale                            |
| La Caridad-Caminreal                                    | Fondation <i>ex nihilo</i> site de plaine  | ?   | Fin du 11 <sup>e</sup> siècle                            | Détruit pendant la guerre contre Sertorius                       |
| Sant Miquel de Vinebre                                  | Fondation <i>ex nihilo</i> site de hauteur; davantage un point de contrôle de la région qu'une cité (< 1 ha) | ?   | Fin du 11 <sup>e</sup> siècle                            | Abandonné mi-1 <sup>er</sup>                                     |
| <i>Sigarra</i>  | Fondation <i>ex nihilo</i> promontoire en site de plateau  | ?   | Fin du 11 <sup>e</sup> -début du 1 <sup>er</sup> siècles | Municipe flavien   |
| Torre Cremada   | Fondation <i>ex nihilo</i> site de hauteur; bourg fortifié   | ?   | Aux alentours de 100                                     | Abandonné à la fin de la République                              |
| <i>ieso – Iesso</i>                                     | Déplacement du centre urbain (6 km) ou fondation <i>ex novo</i> ?  | Puig Castellar de les Guixeres de Biosca? | Aux alentours de 100                                     | <i>Latinorum ... Iessonenses</i> dans Pline, <i>NH</i> , III, 23 |
| <i>baïtolo – Baetulo</i>                                | Déplacement du centre urbain (3,5 km)  | Turó d'en Boscà?                          | Première moitié du 1 <sup>er</sup> siècle?               | <i>Oppidum civium Romanorum</i> dans Pline, <i>NH</i> , III, 22  |
| <i>Gerunda</i>  | Déplacement du centre urbain (9 km); hauteur > plaine  | Sant Julià de Ramis                       | Mi-1 <sup>er</sup> siècle                                | <i>Latinorum ... Gerundenses</i> dans Pline, <i>NH</i> , III, 23 |
| <i>ilturo – Iluro</i>                                   | Déplacement du centre urbain (5 km); hauteur > plaine  | Burriac et Can Arnau                      | Mi-1 <sup>er</sup> siècle                                | <i>Oppidum civium romanorum</i> dans Pline, <i>NH</i> , III, 22  |
| San Esteban (Poyo del Cid) – <i>Leonica</i> ?           | Déplacement du centre urbain (5 km); hauteur > plaine  | La Caridad-Caminreal                      | Mi-1 <sup>er</sup> siècle?                               | Site abandonné mi 1 <sup>er</sup> apr. J.-C.                     |

TABLEAU 1. – Quelques cités pérégrines du nord de la Citérieure fondées *ex nihilo* ou ayant déplacé leur centre urbain entre 133 et le milieu du 1<sup>er</sup> siècle (sources archéologiques).

paix régnait de nouveau dans la région, mais guère au-delà des années 120 : les émissions monétaires de la cité étant relativement abondantes entre 133 et la guerre contre Sertorius, un hiatus important dans l'histoire de la cité serait surprenant. Les fouilles récentes de certains sites permettent de mieux dater de tels déplacements : vers 100 pour *Iesso*, entre la guerre contre Sertorius et celle opposant César aux légats de Pompée pour *Iluro* et *Gerunda*; il faut encore ajouter le cas de *Baetulo*, à placer dans la première moitié du 1<sup>er</sup> siècle sans doute.

La distance entre l'ancienne et la nouvelle ville est variable, entre quelques centaines de mètres à *Segeda* et une dizaine de kilomètres à *Gerunda*, ce qui permet, malgré tout, d'envisager que l'on reste bien dans

le territoire civique de la cité. Les sites de hauteurs sont abandonnés au profit de sites de plaine plus faciles à aménager, sauf à la fin de la période à San Esteban qui inaugure les choix de *Bilbilis* et *Segobriga* à l'époque impériale. Le choix d'un site semble avoir été lié à des contingences locales plutôt qu'à une norme.

Ce sont sur des sites de hauteur qu'ont été fondées *ex nihilo* Sant Miquel de Vinebre et Torre Cremada, deux petites installations qui avaient pour vocation le contrôle du territoire environnant. Cela incite globalement à les considérer comme des fondations romaines, la défense du territoire provincial relevant de la compétence de Rome. En revanche, ce sont bien des sites de plaine qui furent privilégiés pour les deux autres fondations *ex nihilo* : *Sigarra* et La Caridad-Caminreal. Toutefois, elles sont situées dans des régions dont les richesses étaient faiblement exploitées avant le II<sup>e</sup> siècle, le territoire de *Sigarra* avait un potentiel agricole, alors que celui de La Caridad-Caminreal était riche en fer<sup>21</sup>. En outre, ce sont bien là deux cités qui sortent de terre, et pour La Caridad-Caminreal on est assuré d'une forte influence italique tant dans l'urbanisme que dans l'architecture, et ce contrairement aux choix faits à de Sant Miquel de Vinebre et à Torre Cremada, dont l'esprit des constructions reste plutôt traditionnel. D'autres cas de fondations *ex nihilo* sont suggérés par certains chercheurs, qui remettent alors en cause les conclusions des archéologues travaillant sur ces chantiers. Les cités concernées, principalement *Contrebia Belaisca*, *Salduie*, *Oscá* et *Ilerda*, furent en effet toutes l'objet d'une restructuration urbaine importante vers la fin du II<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>. Cependant des incertitudes existant quant à leur situation passée, nous les avons maintenues dans le tableau 2, qui présente une série de travaux d'urbanisme entrepris à cette époque et sans déplacement du centre urbain. Ce tableau valorise le dynamisme édilitaire d'une région qui bénéficie de longue date de la *pax romana*. Presque toutes les cités du nord-est de la Citérieure ont restructuré leur centre urbain.

Tous ces cas se situent dans des espaces soumis depuis le début de la conquête. *Segeda* est une exception. Parce qu'elle s'était rebellée en 154, elle peut avoir été obligée, comme une marque de sa soumission à Rome, d'abandonner le site où elle avait construit l'objet du litige, sa muraille. Malgré tout on relève une variété d'expériences en matière d'urbanisme (choix des sites, nature des travaux) et des époques, ce qui va plutôt dans le sens d'initiatives indépendantes les unes des autres. Mais il faut peut-être distinguer la décision de la réalisation de tels projets. Il faut donc revenir sur les cités assurément fondées par des gouverneurs pour mieux cerner leur marge de manœuvre dans ce domaine.

21. BURILLO MOZOTA F., *op. cit.*, p. 162.

22. POUR PINA POLO F., *Kontinuität und Innovation*, *op. cit.*, p. 49, on peut les considérer comme des refondations.

| Nom de la cité ou du site archéologique | Nature des travaux   | Période des travaux   | Présence italo-romaine envisagée |
|---|--|---|----------------------------------|
| <i>Saguntum</i>                         | Réfection de la muraille et construction d'un temple   | II <sup>e</sup> siècle  | ?                                |
| Burriac                                 | Réfection de la muraille, transformation de l'urbanisme et de l'habitat  | 2 <sup>e</sup> moitié du II <sup>e</sup> siècle                           | Non                              |
| La Corona de Fuentes de Ebro            | Extension du périmètre urbain  | 2 <sup>e</sup> moitié du II <sup>e</sup> siècle                           | Non                              |
| Can l'Arnau                             | Construction de thermes  | 3 <sup>e</sup> quart du II <sup>e</sup> siècle                            | Oui                              |
| <i>kese-Tarraco</i>                     | Construction d'une nouvelle porte pour la muraille   | 3 <sup>e</sup> quart du II <sup>e</sup> siècle                            | Oui                              |
| Sant Julià de Ramis                     | Extension du périmètre urbain, construction d'un temple (?)  | 3 <sup>e</sup> quart du II <sup>e</sup> siècle                            | Non                              |
| <i>iliirna-Ilerda</i>                   | Construction de thermes  | À partir du milieu du II <sup>e</sup> siècle?                             | ?                                |
| <i>Numantia</i>                         | Légère restructuration de l'urbanisme  | Après 133?  | Non                              |
| Olèrdola                                | Réfection de la muraille et des maisons  | 2 <sup>e</sup> moitié du II <sup>e</sup> -début du I <sup>er</sup> siècle | Non                              |
| <i>Contrebia Belaisca</i>               | Restructuration complète de l'urbanisme (habitat et zones artisanales), construction d'un monument public : fondation <i>ex novo</i> ? | Fin II <sup>e</sup> siècle  | Non                              |
| <i>Aeso</i>                             | Construction d'une muraille  | Fin du II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> tiers du I <sup>er</sup> siècle   | ?                                |
| La Vispesa                              | Transformation de l'urbanisme  | Fin du II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> tiers du I <sup>er</sup> siècle   | Non                              |
| Gabarda                                 | Transformation de l'urbanisme  | Fin du II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> tiers du I <sup>er</sup> siècle   | Non                              |
| <i>Salduie</i>                          | Construction d'une maison aristocratique   | Vers 100  | ?                                |
| El Palao                                | Construction d'une muraille  | Fin II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> siècles                              | Non                              |
| Azaila                                  | Restructuration complète de l'urbanisme (habitat et zones artisanales), construction d'un temple et de thermes                         | Fin II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> siècles                              | Non                              |
| <i>Oscà</i>                             | Nouveaux quartiers, une <i>insula</i> avec un temple et une maison aristocratique  | I <sup>er</sup> moitié du I <sup>er</sup> siècle                          | ?                                |

TABLEAU 2. – Quelques exemples de cités du nord de la Citérienne ayant effectué des travaux urbains entre le milieu du II<sup>e</sup> siècle et le milieu du I<sup>er</sup> siècle (sources archéologiques).

## Les fondations de cités pérégrines par des gouverneurs d'Hispanie : l'apport des sources écrites (tableau 3 et carte 2)

### *Les cités pérégrines explicitement fondées par un gouverneur*

La première expérience en la matière fut celle P. Cornelius Scipion qui fonda *Italica* en 206. Comme le suggère Appien, le site choisi par Scipion est un site indigène<sup>23</sup>, ce que confirme l'archéologie, mais il s'agit d'une fondation mixte<sup>24</sup>, d'Italiens et d'indigènes, même si la cité reste pérégrine jusqu'à la fin de la République<sup>25</sup>. Scipion ayant ouvert la voie à ses successeurs, ce type de fondation fut répété au moins une dizaine de fois.

Dans les sources concernant la fin de la République apparaît une *Calagurris Nasica*, cité celtibère puis vascone, localisée dans la Haute vallée de l'Èbre, sous l'actuelle Calahorra<sup>26</sup>. Son nom est probablement à associer à une action de P. Cornelius Scipion Nasica, qui certes exerça sa préture de 194 en Hispanie Ulérieure, mais comme il dut prêter assistance à son collègue de Citérieure, un déplacement dans la vallée de l'Èbre n'est pas exclu<sup>27</sup>. Néanmoins le contexte militaire ne parle pas en faveur d'une fondation à ce moment-là. Nous savons par ailleurs que L. Manlius Acidinus attaqua l'oppidum de *Calagurris* en 186, et il n'est pas question du surnom *Nasica* dans le texte de Tite-Live<sup>28</sup>, contrairement au passage qui concerne son destin pendant la guerre contre Sertorius : le surnom a dû être pris entre 186 et 72, peut-être en hommage à Scipion Nasica, non comme fondateur de la cité, mais comme patron des cités de Citérieure au procès de 171<sup>29</sup>. On précisera que cela n'est pas confirmé par les monnaies indigènes qui ont uniquement pour légende : *kalakorikos*<sup>30</sup> ; le surnom de *Nasica* a pu être pris très tardivement. Il est en tout cas douteux qu'il s'agisse d'une fondation urbaine à proprement parler.

23. Appien, *Ib.*, 38 : « Après avoir laissé à ces préteurs une petite armée, comme il est naturel en temps de paix, Scipion installa ses blessés dans une ville à laquelle il donna le nom d'*Italica*, tiré de celui d'Italie » (trad. CUF).

24. CABALLOS RUFINO A., MARÍN FARTUARTE J. et RODRÍGUEZ HIDALGO J. M., *Itálica Arqueológica*, Séville, 1999.

25. MARÍN DÍAZ M<sup>a</sup>. A., *Emigración, colonización y municipalización*, *op. cit.*, p. 119-123, invalide les suggestions d'une fondation coloniale, romaine ou latine, et même l'idée d'une promotion pré-césarienne.

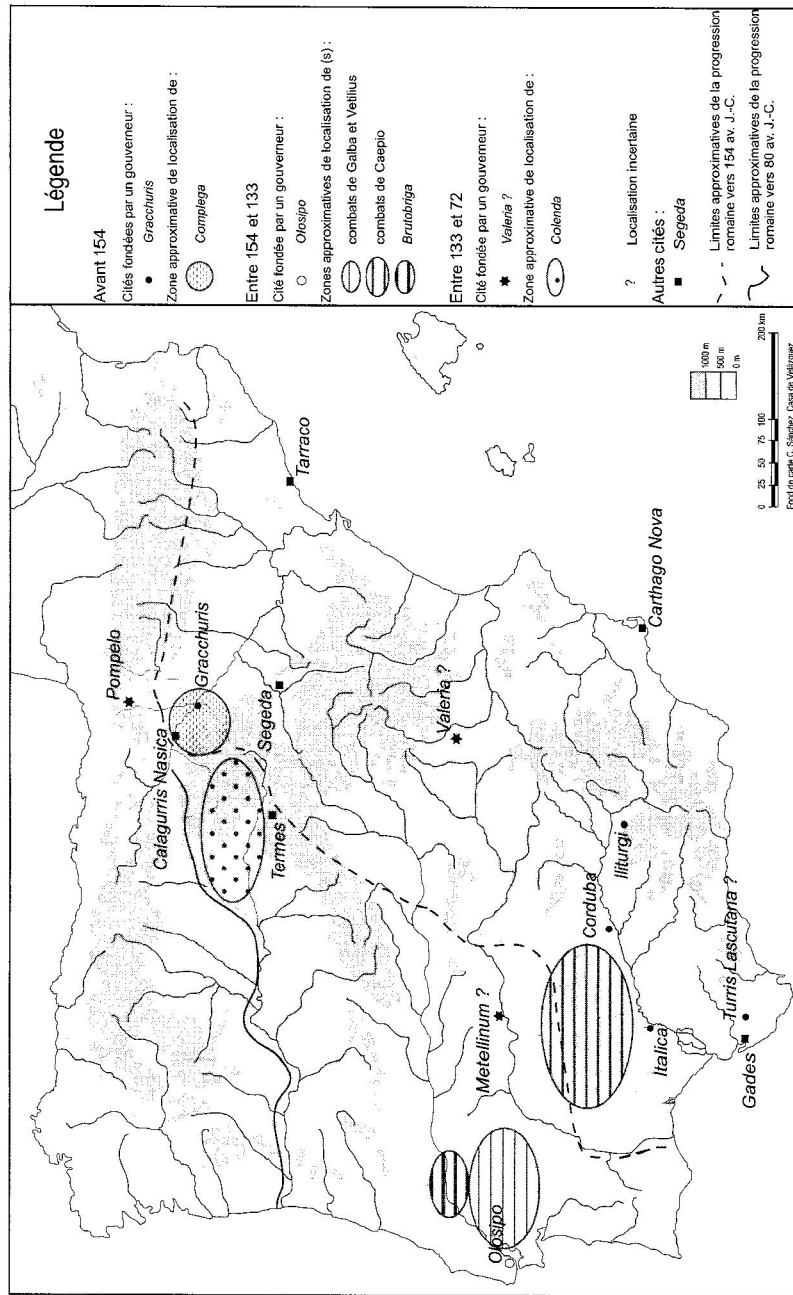
26. La cité fut surtout célèbre pour sa résistance pendant la guerre contre Sertorius, voir Tite-Live, XCI, frag. 21, 12-13, qui lui accole alors ce surnom ; voir également Strabon, III, 4, 10 ; Florus, II, 10, et Orose, *Hist.*, V, 23, 14 pour son attitude pendant cette guerre. Elle fut également un important atelier monétaire indigène, avec pour seul nom : *kalakorikos*. Elle fut honorée par le surnom de *Iulia* lors de sa promotion au rang de municipe de droit romain, voir Pline, *NH*, III, 24, et les monnaies augustéennes avec les légendes : *Municipe Calagurris Iulia Nassica*.

27. Tite-Live, XXXIV, 42, 4 et 43, 7.

28. Tite-Live, XXXIX, 21, 6-10.

29. Tite-Live, XLII, 2, 7.

30. GARCÍA-BELLIDO M.-P. et BLÁZQUEZ C., *Diccionarios de cecas y pueblos hispánicos*, II, Madrid, 2001, p. 221-225.



Carte 2 : Fondations de cités pérégrines d'Hispanie et interventions diverses d'un gouverneur entre 206 et 72 av. J.-C. (sources littéraires et épigraphiques).  
 © N. Barrandon 2011

| Nom de la cité ou localisation      | Nom du gouverneur                          | Principales sources   | Date                | Intervention du Sénat | Colons italo-romains | Statut postérieur  |
|-------------------------------------|--|---|---------------------|-----------------------|----------------------|--|
| <i>Italica</i>                      | P. Cornelius Scipion                       | Appien, <i>Ib.</i> , 38   | 206                 | ?                     | Oui                  | <i>Vicus ciuitum Romanorum</i> <i>CIL</i> II, 1119 / Municipale de droit romain sous César ( <i>Bell. Alex.</i> , 52, 4) |
| <i>Galagurris Nasica</i>            | P. Cornelius Scipion Nasica?               | Tite-Live, XCI, frag. 21, 12-13 et XXXIX, 21, 6-10                  | ?                   | ?                     | Non                  | Municipale de droit romain (Pline, <i>NH</i> , III, 24)  |
| <i>Turris Lascutana</i>             | L. Aemilius Paullus                        | <i>CIL</i> 12 614 = II 5041   | 189                 | Oui, à Rome           | Non                  | ?  |
| <i>Gracchuris</i>                   | Ti. Sempronius Gracchus                    | <i>Per. Liu.</i> , 41, Tite-Live, XCI, frag., et Festus, 97 ou 86 L | 179?                | ?                     | Non                  | <i>Latinorum ueterum...</i> <i>Graccurritanos</i> (Pline, <i>NH</i> , III, 24)   |
| <i>Iliturgi</i>                     | T. Sempronius Gracchus « <i>deductor</i> » | <i>HE</i> , 12-16, 1961-1965, n° 2079                               |                     | ?                     | ?                    | Appelée « <i>Forum Iulium</i> » par Pline ( <i>NH</i> , III, 10)   |
| <i>Corduba</i>                      | M. Claudius Marcellus                      | Strabon, III, 2, 1  | 169-168 ou 152-151? | ?                     | Oui                  | Colonie  |
| Au sud du Tage                      | S. Sulpicius Galba                         | Appien, <i>Ib.</i> , 59-60; Orose, 4, 21, 10                        | 151-150?            |                       | Non                  | 3 Cités non fondées  |
| Lusitanie                           | C. Vetilius                                | Appien, <i>Ib.</i> , 61   | 146?                |                       | Non                  | Cité non fondée  |
| Près du <i>Baetis</i> en Lusitanie? | Q. Servilius Caepio                        | Appien, <i>Ib.</i> , 75; Diodore de Sicile, <i>BH</i> , XXXIII, 1   | 139?                | ?                     | Non                  | ?  |
| <i>Brutobriga</i>                   | D. Iunius Brutus                           | Émission monétaire  | 138-136?            | ?                     | ?                    | ?  |
| <i>Olosipo</i>                      | D. Iunius Brutus                           | Strabon, III, 3, 1 et <i>Per. Liu.</i> , 55                         | 138-136?            | ?                     | ?                    | Municipale de droit romain, surnommée <i>Felicitas Iulia</i> (Pline, <i>NH</i> , IV, 117)                                |
| À proximité de <i>Colenda</i>       | M. Marius                                  | Appien, <i>Ib.</i> , 100  | 102?                | Oui, légats           | Non                  | Population massacrée 5 ans après   |
| <i>Termes</i>                       | T. Didius                                  | Appien, <i>Ib.</i> , 99   | 98-97?              | ?                     | Non                  | Déplacement du centre urbain, <i>oppidum</i> (Pline, <i>NH</i> , III, 26)  |
| <i>Colenda -2 (sic)</i>             | T. Didius                                  | Appien, <i>Ib.</i> , 100  | Vers 97             | Oui, légats           | Non                  | Cité non refondée pour sa voisine  |
| <i>Valeria</i>                      | C. Valerius Flaccus                        | Pline, <i>NH</i> , III, 25  | 92                  | ?                     | ?                    | <i>Oppidum</i> de droit latin (Pline, <i>NH</i> , III, 25)   |
| <i>Metellimum</i>                   | Q. Caecilius Metellus Pius?                | Pline, <i>NH</i> , IV, 117  | 80-79?              | ?                     | ?                    | Colonie (Pline, <i>NH</i> , IV, 117)   |
| <i>Pompelo</i>                      | Cn. Pompée le Grand                        | Strabon, III, 4, 10   | 72?                 | ?                     | Non                  | Stipendiare (Pline, <i>NH</i> , III, 24)   |

TABLEAU 3. – Fondation de cités pérégrines et interventions diverses d'un gouverneur entre 206 et 72 av. J.-C. (sources littéraires et épigraphiques).

En revanche l'inscription dite de la *Turris Lascutana*<sup>31</sup> nous informe avec clarté sur l'œuvre de Paul Émile. Il accorda la possession de terres à une communauté pérégrine le 19 janvier 189 ou 188<sup>32</sup>. On relèvera que son premier geste fut l'affranchissement des personnes concernées. En découla la nécessité de clarifier la situation de ces hommes libres : il fallait qu'ils fussent rattachés à une *civitas*; il fut décidé que ce serait la *Turris Lascutana* dans laquelle ils résidaient auparavant. Si nous n'en connaissons pas la localisation et la nature exacte, ce devait certainement être un territoire de la *civitas Hasta*, dont elle dépendait auparavant<sup>33</sup>. Il fallut donc créer une nouvelle *civitas*<sup>34</sup>, dans un lieu qui ne changea apparemment pas de nom à cette occasion.

Ce texte est particulièrement intéressant puisque, contrairement aux textes littéraires, il mentionne l'étape suivante du processus, étape qui a dû se répéter dans tous les cas similaires : la validation de cette décision par le Sénat et le peuple, qui pouvaient à tout moment revenir dessus.

Cette politique de fondation se lit peut-être dans la mention de *Complega* par Appien : vers 180, sous le gouvernement de Fulvius Flaccus en Citériure, des Celtibères prirent *Complega* « une place-forte nouvellement fondée qui se développait rapidement<sup>35</sup> ». L'action se situe près des *Lusones*, mais nous ne pouvons guère en préciser la localisation. En outre, aucun nom de gouverneur n'est associé à cette fondation. Donc rien ne garantit une décision romaine.

Il faut attendre le gouvernement de T. Sempronius Gracchus pour retrouver avec certitude la fondation d'une cité pérégrine à l'initiative d'un gouverneur. Il est le premier, à notre connaissance, qui donna son nom à une cité d'Hispanie. Avait-il en tête la politique d'Alexandre? Selon Tite-Live, *Gracchuris* fut fondée après ses victoires dans la moyenne vallée de l'Èbre, donc certainement en 179 :

« Le proconsul Tib. Sempronius Gracchus vainquit les Celtibères, reçut leur soumission et fonda Gracchuris, une ville d'Espagne, en souvenir de ses actions » (trad. CUF)<sup>36</sup>.

31. *CIL*, I<sup>2</sup>, 614 = II 5041 = *ILLRP*, 514 = *ILS*, 15 : « Lucius Aimilius, fils de Lucius, *imperator*, a décidé que ceux des esclaves des habitants de *Hasta* qui occupaient la *Turris Lascutana* seraient libres et, en ce qui concerne les terres et la ville qu'ils possédaient à ce moment-là, il a ordonné qu'ils les posséderaient et les tiendraient en jouissance tant que ce sera la volonté du peuple et du sénat romains. Fait au camp, le 12 des kalendes de février » (trad. de LE ROUX P., *Romains d'Espagne*, Paris, 1995, p. 48).

32. RICHARDSON J. S., *op. cit.*, p. 118, le date plutôt de 189, en tout cas après le 28 février 190 car il est dit *imperator* et non préteur; il reste en Ulérieure jusqu'en 189. L'auteur donne les références des autres propositions faites par le passé.

33. Une *Lascuta* relève du *conventus* de Gadès, d'après Pline, *NH*, III, 15, mais rien ne garantit qu'il s'agisse de la même cité.

34. LE ROUX P., *op. cit.*, p. 48.

35. Appien, *Ib.*, 42.

36. Tite-Live, *Per.*, 41 : « Tib. Sempronius Gracchus procos. Celtiberos victos in deditionem accepit monumentumque operum suorum Gracchurim, oppidum in Hispania, constituit. »

La cité est localisée à Las Eras de San Martín, près de l'actuelle Alfaro<sup>37</sup> : l'archéologie prouve que c'est une cité indigène à l'époque de sa fondation et dans les décennies suivantes<sup>38</sup>. La mention de Festus confirmerait que cette fondation se fit sur le site d'une autre cité :

« Gracchuris, cité d'Ibérie, nommée par Gracchus Sempronius, elle s'appelait auparavant Ilurcis » (trad. CUF)<sup>39</sup>.

Le nouveau nom donné était destiné à commémorer le passage du gouverneur. Il peut s'agir d'une fondation symbolique accompagnée ou non de l'installation de nouveaux habitants. Appien évoque lui aussi les installations gracchiennes à la suite de victoires en Celtibérie, notamment après la prise de *Complega*<sup>40</sup>. On relèvera que cette distribution de terres s'intègre au règlement de la paix et se situe dans les zones de combats.

La fondation d'une autre cité, *Iliturgi*, est attribuée à Gracchus sur la base d'une inscription d'époque impériale trouvée à Maquiz, près de Mengíbar (Jaén) : TI. SEMPRONIO. GRACCHO / DEDVCTORI. / POPVLVS. ILITVRGITANVS<sup>41</sup>. Toutefois, le terme *deductor* étant peu utilisé dans les inscriptions et sachant qu'il correspond davantage aux cas d'une fondation coloniale, cette attribution est litigieuse, car cette cité fut promue au plus tôt par César, si l'on en croit Pline<sup>42</sup>. S'il s'agit bien de la cité mentionnée par les sources racontant la deuxième guerre punique et les campagnes de Caton, ce n'est pas une fondation *ex nihilo*<sup>43</sup>. L'archéologie n'a mis au jour à Maquiz que la cité romaine du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.<sup>44</sup>, mais

37. HERNÁNDEZ VERA J. A. et CASADO LÓPEZ P., « Gracchuris : la primera fundación romana en el valle del Ebro », *Symposion de ciudades augusteas*, Saragosse, 1976, p. 23-29.

38. HERNÁNDEZ VERA J. A., « La fundación de Gracchuris », JIMÉNEZ SALVADOR L. et RIBERA I LACOMBA A. (coord.), *Valencia y las primeras ciudades romanas de Hispania*, Valence, 2002, p. 173-182; LÓPEZ MELERO R., « ¿ Gracchuris fundación celtibera? », *Veleia*, n° 4, 1987, p. 171-177.

39. Festus, *De verborum sign. cum Pauli Epit.*, 97 : « Gracchuris, urbs Iberiae regionis, dicta a Graccho Sempronio, quae antea Ilurcis nominabatur. »

40. Appien, *Ib.*, 43, 179 : « D'autre part, il installa des Ibères démunis de ressources en leur distribuant des lots de terres (τοὺς δὲ ἀπόρους συνώκιζε καὶ γῆν αὐτοῖς διέμετρεῖ), et il conclut avec tous les habitants de cette région des conventions minutieuses, réglant les conditions dans lesquelles ils seraient amis des Romains. »

41. L'inscription, *HE*, 12-16, 1961-1965, n° 2079, a été trouvée à Maquiz, près de Mengíbar, dans la province de Jaén. Voir l'étude de WIEGELS R., « *Iliturgi* und der „deductor“ Ti. Sempronius Gracchus », *Madridrer Mitteilungen*, n° 23, 1982, p. 152-221. La cité a également émis des monnaies de bronze au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Festus, *op. cit.*, fait peut-être écho à cette fondation si l'on considère comme une confusion de sa part le nom qu'il attribue à l'ancienne *Gracchuris* : *Ilurcis*.

42. Pline, *NH*, III, 13, lui attribue le *cognomen* « *Forum Iulium* ».

43. La cité est détruite par Scipion en 206 (Tite-Live, XXIII, 49; XXIV, 41 et XXVIII, 19; Appien, *Ib.*, 32) et c'est devant ses murs qu'Helvius dut se battre contre des Celtibères en route pour rejoindre Caton (Tite-Live, XXIV, 41; XXVIII, 18, 19 et 25 et XXXIV, 10). Pour une réflexion récente sur la localisation de cette cité, voir MORET P., « Tours de guet, maisons à tour et petits établissements fortifiés de l'Hispanie républicaine : l'apport des sources littéraires », MORET P. et T. CHAPA (éd.), *Torres, atalayas y casas fortificadas. Explotación y control del territorio en Hispania (s. III a. de C. - s. I d. de C.)*, Jaén, 2004, p. 13-29. Elle est appelée *Iliturgi* par Tite-Live (XXXIV, 10, 1), *Ilourgeia* par Polybe (XI, 24) et *Ilourgia* par Appien (*Ib.*, 32, 128). Elle correspond à l'*Ilourgis* de Ptolémée (II, 4, 9).

44. ARTEGA O. et BLECH M., « La romanización en las zonas de Porcuna y Mengíbar (Jaén) », dans *Los asentamientos ibéricos ante la romanización*, Madrid, 1988, p. 89-99.



la cité indigène pouvait se trouver à proximité<sup>45</sup>. En considérant que c'est bien une (re)fondation gracchienne, répondit-elle à la même motivation et fut-elle fondée selon les mêmes modalités que *Gracchuris*, alors qu'elle se situe dans une région soumise depuis la deuxième guerre punique? Les zones d'action des gouverneurs des deux provinces n'étant pas strictes à cette époque, on peut sans difficulté envisager des activités militaires de Gracchus en Ultérieure, notamment dans la région d'*Iliturgi* qui n'était pas pacifiée. Enfin, le terme de *deductor* sous-entend-il que Gracchus y installa, comme à *Italica*, des colons italiens? Les résultats archéologiques ne vont pas dans ce sens, mais de nouvelles fouilles éclaireront peut-être l'avenir l'histoire encore obscure de cette cité au II<sup>e</sup> siècle.

Un autre cas similaire, mais cette fois-ci bien décrit par Strabon, est celui de Cordoue. Dans la même région que l'*Iliturgi* des sources littéraires, Strabon attribue à M. Claudius Marcellus, gouverneur d'Hispanie à deux reprises, en 169-168 et en 152-151, une intervention à Cordoue<sup>46</sup>. Sans entrer dans le débat sur son statut originel, colonie ou cité pérégrine, traité par M. Beltrán Lloris dans le présent volume, on relèvera le caractère mixte de cette cité<sup>47</sup>, où, comme à *Italica*, le gouverneur installa des Romains.

Les gouverneurs eurent aussi le souci de lotir des vaincus. Ainsi, selon Appien, des soldats lusitaniens de Viriathe furent installés après la mort de leur chef, en 139, par le gouverneur Q. Servilius Caepio :

« À la fin, n'en pouvant plus, Tautalos livra sa personne et son armée à Caepio, afin qu'il les traitât en sujets de Rome. Ce dernier leur enleva toutes leurs armes et leur donna assez de terres pour qu'ils ne se livrassent plus au brigandage par manque de ressources » (trad. CUF)<sup>48</sup>.

La version de Diodore élimine le poncif du brigandage et mentionne explicitement l'attribution d'une cité :

« Mais Cépion, envoyé contre Viriathe, annula ce traité; il battit Viriathe dans plusieurs rencontres, le réduisit à la dernière extrémité, l'obligea à demander une trêve, et le fit assassiner par ses domestiques. Le général

45. SILLIÈRES P., *Les voies de communication de l'Hispanie méridionale*, Paris, 1990, p. 321, note 390. Il y a une nécropole ibérique près du site.

46. La date reste incertaine car ce gouverneur a fait deux séjours en péninsule Ibérique. En 169-168, il a une juridiction sur les deux provinces : les précédents immédiats de *Gracchuris* et de *Carteia* jouent en faveur de cette date; cependant en 152-151 il effectua un second séjour, en tant que gouverneur de Citérieure : son activité y fut plus large, notamment après les combats contre les Lusitaniens et la prise de *Nertobriga*. Le fait qu'il aurait hiverné à Cordoue selon Polybe, XXXV, 2, incite les historiens à privilégier cette date.

47. Strabon, III, 2, 1 : « Deux de ces villes ont vu croître bien au-dessus des autres leur puissance et leur gloire : *Corduba*, fondation de Marcellus, et la cité des Gaditans [...]. Il faut ajouter que *Corduba* a eu pour premiers habitants des Romains et des indigènes soigneusement choisis. C'était en effet la première colonie que les Romains eussent envoyée dans ces lieux » (trad. CUF).

48. Appien, *Ib.*, 75 : μέρχι κάμων ὁ Ταύταλος αὐτόν τε καὶ τὴν στρατιάν τῷ Καιπίωνι παρέδωκεν ὡς ὑπηκόοις χρῆσθαι. Ὁ δὲ ὅπλα τε αὐτοῦς ἀφείλετο ἅπαντα καὶ γῆν ἔδωκεν ἱκανήν, ἵνα μὴ ληστεύοιεν ἐξ ἀπορίας.

romain frappa de terreur Tautamus, successeur de Viriathe, ainsi que ses partisans, leur imposa un traité, et leur donna un territoire et une ville, où ils devaient s'établir » (trad. F. Hoefler, Hachette)<sup>49</sup>.

On ne sait pas si cette cité était située dans la région de soumission des Lusitaniens, près du *Baetis*, ou dans leur région d'origine, inconnue par ailleurs. Le gouverneur dans le cas présent ne fonde pas une cité *ex nihilo*, mais installe des hommes dans une cité existante.

Pour comprendre les modalités d'attribution de terres lors d'une *deditio* il faut rappeler l'action de Q. Fabius Maximus Servilianus, le prédécesseur de Caepio. Dans le traité de paix qu'il signa avec les Lusitaniens et que ratifia le peuple romain, le gouverneur leur rendait la *possessio* de leur terre<sup>50</sup>. Mais Caepio en décida autrement, harcelant le Sénat pour annuler ce traité et reprendre la guerre contre Viriathe<sup>51</sup>.

La fin de cette guerre fut l'occasion de nouvelles fondations. Le consul de 138, D. Iunius Brutus, installa ses propres soldats dans la colonie latine de *Valentia*<sup>52</sup>. Sa politique fut, semble-t-il, plus large puisqu'on lui attribue aussi les fondations de *Brutobriga* et de *Olosipo*. Toutefois nous sommes peu éclairés sur ces deux cités.

*Brutobriga* est une cité connue par une émission monétaire mal datée et une allusion de Stéphane de Byzance<sup>53</sup>. Le nom de cette cité est composé de celui du gouverneur, Brutus, et du suffixe celte *-briga*, ce qui incite à y voir une cité peuplée d'indigènes, sans certitude malgré tout<sup>54</sup>. On serait dans un cas similaire à celui de *Gracchuris*<sup>55</sup>. La localisation de cette cité pose aussi problème : si la mention de Stéphane de Byzance la place entre le Bétis et le territoire des Turdétans, les trouvailles monétaires permettent de la situer au Portugal, entre Santarem et Abrantes. Hasard ou coïncidence, c'est dans cette région que Brutus fonda *Olosipo*, sur le Tage, selon les dires de Strabon :

« Cette ville (Moro) a servi de base de départ à Brutus, dit le Callaïque quand il se mit en campagne contre les Callaïques et les soumit. Il construisit ensuite Olosipo de manière à commander le cours du fleuve, pour garder

49. Diodore de Sicile, *BH*, XXXIII, 1 : ἀλλ' ὁ γε Καίπιων στρατηγεῖν καθ' Ψριάθου αἰρεθεὶς τὰς τεσυνθήκας ἠκύρωσε, καὶ πολλάκις Ψρίαθον ἐλαττώσας, εἴτα εἰς ἔσχατον ἤτης συνελάσας ὥστε καὶ πρὸς σπονδὰς ὄραν, διὰ τῶνοικεῖων ἐδολοφόνησε. καὶ τὸν διαδεξάμενον αὐτοῦ τὴν στρατηγίαν Ταύταμον καὶ τοὺς μετ' αὐτοῦ καταπληξάμενος καὶ σπονδὰς οἷας ἐβούλετο θέοθαι παρασκευασάμενος, ἔδωκεχώραν καὶ πόλιν εἰς κατοίκησιν.

50. Appien, *Ib.*, 69 : « Ayant jugé le moment opportun pour terminer la guerre sur un acte d'une générosité insigne, il conclut un accord avec les Romains, et le peuple ratifia ce traité : Viriathe était l'ami des Romains et tous ceux qui dépendaient de lui détenaient la souveraineté sur le territoire qu'ils possédaient » (trad. CUF).

51. Appien, *Ib.*, 70.

52. *Per. Liu.*, 55.

53. GROSSE R. (éd.), *Fontes Hispaniae Antiquae*, VIII, Barcelone, 1959, p. 427, et une monnaie (As) avec pour légende *T. Manlius T. F. Sergia / Brutobriga*.

54. MARÍN DÍAZ M<sup>a</sup>. A., *Emigración, colonización y municipalización*, *op. cit.*, p. 134-135.

55. La politique globale de Brutus incite à considérer cette cité comme une fondation et donc à la distinguer du cas de *Calagurris Nascica*.

en tout temps libres les accès à la mer et le ravitaillement en vivres. Aussi ces deux villes sont-elles les puissantes sur le Tage » (trad. CUF)<sup>56</sup>.

Nous n'avons aucune indication sur l'antériorité ou non de cette cité et sur l'origine de ses habitants<sup>57</sup>. La remarque de Strabon sur les motivations de Brutus, relevant de la stratégie et de la logistique militaires, est intéressante même si elle s'intègre parfaitement dans le discours du géographe d'Amasée sur les axes majeurs de la région. Si Brutus a « construit » *Olosippo*, il s'agit davantage de l'élévation d'une fortification, ἐπιτειχίζω, que de la fondation *ex nihilo* d'une cité indigène. En effet, il ne s'agit pas d'un contexte de pacification : il fallait assurer le ravitaillement de l'armée romaine en guerre par une présence militaire fixée.

Un peu plus loin dans sa description, Strabon précise cette œuvre romaine de pacification. Dans un passage que l'on peut attribuer à Posidonius et qui peut relater les actes de Brutus vis-à-vis des populations du pays « sis entre le Tage et les Artabres », il évoque alors « la réduction de la plupart de leurs villes à l'état de simples bourgades » et « l'adjonction à quelques-unes de leurs villes de colonies destinées à les redresser<sup>58</sup> ». Le premier point semble une conséquence directe de la guerre et de ses destructions. Pour la seconde action il faut davantage envisager l'adjonction d'une présence militaire romaine à ces cités indigènes que la fondation de colonies à proprement parler : le terme employé, συνοικίζοντες, convient mieux à cette démarche. Il faut considérer l'ensemble de la politique de Brutus pendant les combats comme relevant de la logistique militaire, mais cela concernait-il aussi *Brutobriga*?

Quelques décennies après la chute de Numance, les combats reprirent en Celtibérie. C'est en racontant les expéditions punitives de T. Didius, qu'Appien évoque l'installation de Celtibères par M. Marius, gouverneur en 102 (?), dans une cité non nommée mais identifiée par son voisinage de *Colenda*, cité inconnue par ailleurs. Les campagnes de Didius nous permettent malgré tout d'envisager le peuple concerné : il s'agit des Arévaques.

« Une autre ville, voisine de Colenda, était peuplée de Celtibères, d'origines diverses que Marcus Marius avait installés là cinq années auparavant avec la permission du Sénat, attendu qu'ils avaient été ses alliés contre les Lusitaniens. Ces gens se livraient au brigandage en raison de leur dénuement » (trad. CUF)<sup>59</sup>.

56. Strabon, III, 3, 1 : ταύτη δὲ τῇ πόλει Βρούτος ὁ Καλλιαῖκός προσαγορευθεὶς ὀρμητηρίῳ χρώμενος ἐπολέμησε πρὸς τοὺς Λυσιτανούς, καὶ κατέστρεψε τούτους. Τοῖς δὲ τοῦ ποταμοῦ ρεῖθροις ἐπετείχισε τὴν Ὀλοσιπώνα, ὡς ἂν ἔχοι τοὺς ἀνάπλους ἐλευθέρους καὶ τὰς ἀνακομιδὰς τῶν ἐπιτηδείων...

57. ΜΑΙΑ Μ., « Decimus Iunius Brutus e o significado do amuralhamento de Olisippo », *Sintria*, n° 1-2, 1982-1983, p. 95-106.

58. Strabon, III, 3, 5 : ἕως ἔπαυσαν αὐτοὺς Ῥωμαῖοι, ταπεινώσαντες καὶ κόμας ποιήσαντες τὰς πόλεις αὐτῶν τὰς πλείστας, ἐνίας δὲ καὶ συνοικίζοντες βέλτιον (trad. CUF).

59. Appien, *Iber*, 100 : Πόλιν δ'ἐτέραν τῆς Κολένδης πλησίον ἕκουν μιγάδες Κελτιβήρων, οὓς Μάρκος Μάριος συμμαχίσαντας αὐτῷ κατὰ Λυσιτανῶν, τῆς βουλῆς ἐπιτρεπούσης, ἕκικει πρὸ πέντε ἐνιαυτῶν.

La mention indirecte et rapide de cette fondation est malgré tout riche d'enseignements sur la démarche de Marius :

- elle complète un dossier déjà évoqué et sur lequel nous reviendrons : celui de la « permission du Sénat » (τῆς βουλῆς ἐπιτροπούσης), acquise peut-être auprès des légats envoyés lors de l'invasion des Cimbres<sup>60</sup> ;
- elle confirme que toutes les fondations ne sont pas mentionnées dans les narrations historiques. C'est une mésaventure ultérieure et non l'acte lui-même qui a sauvé de l'oubli la fondation de Marius ;
- elle précise que les populations installées dans une cité peuvent être des alliés et venir de régions diverses notamment lorsqu'il s'agit, comme c'est le cas ici, d'une démobilisation d'auxiliaires.

Pour le 1<sup>er</sup> siècle, nous connaissons, à l'exemple de *Gracchuris* ou de *Brutobriga*, d'autres cités qui ont pu être fondées par les gouverneurs si l'on en croit le nom qu'elles portent : *Valeria*, localisée à quelques kilomètres d'un site indigène non identifié, aurait été fondée par C. Valerius Flaccus en 92<sup>61</sup> et *Metellinum* par Q. Caecilius Metellus Pius entre 79-72<sup>62</sup>. Ces deux cités ne nous apportant guère d'indices sur les modalités de fondation, on ne peut en déduire que le contexte et leur localisation, et encore, l'expérience de *Calagurris Nasica* doit nous rendre très prudents sur l'hypothèse d'une fondation par celui dont elle porte le nom. Il n'en est pas de même pour une des cités les plus connues parmi celles qui portent le nom d'un gouverneur : *Pompelo*.

*Pompelo*, l'actuelle Pampelune, fut fondée dans le territoire des *Vascones* ; elle est, selon Strabon, la cité de Pompée<sup>63</sup>, sans aucune autre précision. On envisage une fondation faite à la fin de la guerre, dans le cadre de la pacification<sup>64</sup>. Si le site de *Pompelo* est fouillé, les premiers temps de la cité sont mal connus ; comme bien souvent on ne peut pas décrire la cité républicaine. On sait seulement que c'est un site indigène et il semble qu'elle intégra la population des alentours, puisque de nombreux sites sont abandonnés à ce moment-là<sup>65</sup>. En outre, cette cité ne renia pas son origine en accolant à son nom un suffixe vascon, *-ilu*, *-iru*. La cité devait être majoritairement

60. Appien, *Iber.*, 99.

61. Pline, *NH*, III, 25 : c'est un *oppidum* de droit latin ; voir aussi Ptolémée, II, 6, 58.

62. L'actuelle Medellín ? Cf. Pline, *NH*, IV, 117 : *colonia Metellinensis* ; Ptolémée, II, 5, 8 et *Itinéraire Antonin*, 416, 2. Elle fut probablement fondée pour pacifier une région acquise un temps à la cause sertorienne.

63. Strabon, III, 4, 10 : Ὑπέρκειται δὲ τῆς Ἰακκητανίας πρὸς ἄρκτον τὸ τῶν Οὐασκῶνων ἔθνος, ἐν ᾧ πόλις Πομπέλων, ὡς ἂν Πομπηϊόπολις. « Plus loin vers l'intérieur, en direction du nord, se trouve le peuple des Vascons, avec la ville de Pompélo, c'est-à-dire "Ville de Pompée" » (trad. CUF).

64. BARRANDON N., *De la pacification à l'intégration*, op. cit.

65. Voir MEZQUÍRIZ IRUJO M. A. « Algunas aportaciones al urbanismo de Pompaelo », dans *Symposium de ciudades augusteas (29.09-02.10.1976, Zaragoza)*, II, Saragosse, 1976, p. 189-194 ; SAYAS ABENGOCHEA J.-J., « Conquista y colonización del valle del Ebro en época tardorrepública y Principado », ORTIZ DE URBINA E. et SANTOS J. (éd.), *Teoría y práctica del ordenamiento municipal en Hispania. Actas del Symposium (Vitoria-Gasteiz, 1993)*, Vitoria, 1996, p. 63-82.

peuplée d'indigènes<sup>66</sup>. Pompée avait choisi d'honorer de son nom une cité indigène sans pour autant lui donner un statut privilégié, puisqu'elle est présentée comme une cité stipendiaire dans l'œuvre de Pline<sup>67</sup>.

Ce sont les motivations de cette fondation qui ont fait couler beaucoup d'encre : comme Pompée a fondé bien d'autres cités dans l'Empire<sup>68</sup>, l'idée d'un programme administratif cohérent est souvent avancée. On ne retiendra pas dans le cas de *Pompelo* la volonté d'honorer un allié, les *Vascones*, car cette alliance est très discutable<sup>69</sup>. En revanche cette cité fut un élément de la propagande pompéienne<sup>70</sup>, dans la plus pure tradition d'Alexandre le Grand, mais aussi de Gracchus<sup>71</sup>. La motivation devait être la même : garantir la pacification des *Vascones* dans une région qui s'était révélée cruciale pour le ravitaillement des armées en provenance d'Aquitaine pendant la guerre contre Sertorius. Cette fondation favorisa en tout cas l'intégration des Pyrénées dans l'empire, avec son corollaire au nord : *Lugdunum Convenarum*<sup>72</sup>. On peut tenir compte de cette dernière dans notre propos, car elle relève des mêmes compétences et démarches. Toutefois, on ne retiendra pas une autre expérience gauloise, *Aquae Sextiae Salluviorum* fondée en 123-122 par celui dont elle porte le nom, C. Sextius Calvinus<sup>73</sup>, car comme Narbonne, elle fut une installation d'Italiques<sup>74</sup>.

En effet, les travaux observés entre 133 et 49 ne concernant que des cités pérégrines peuplées d'indigènes, je ne conserve pas pour mon bilan les cas où furent installés des Italiens (*Italica* et *Corduba*, dans le doute *Illiturgi*

66. Il ne faut pas exclure l'installation de quelques vétérans ou clients hispaniques de Pompée, puisque plusieurs *Pompeii* y sont recensés, mais on ne peut pas être assuré de leur origine, puisqu'un *nomen* peut être pris en hommage à un *imperator*, sans pour autant avoir un lien de clientèle; cependant Pompée avait reçu du peuple le droit de décerner la citoyenneté romaine. Voir aussi la contribution de R. Pina Polo dans ce volume.

67. Pline, *NH*, III, 24.

68. Pompée a fondé une vingtaine de cités en Orient selon Appien, *Mithr.*, 117, et trente-neuf en tout selon Plutarque, *Pomp.*, 45, 3. Voir AMELA VALVERDE L., *Las clientelas de Cneo Pompeyo Magno en Hispania*, Barcelone, 2002, p. 79, pour un bilan sur les cités fondées ou restaurées par Pompée en Orient. Pompée procéda également à l'installation des pirates.

69. PINA POLO E., « Sertorio, Pompeyo y el supuesto alineamiento de los Vascones con Roma », ANDREU PINTADO J., *Los Vascones de las Fuentes antiguas. En torno a una etnia de la antigüedad peninsular*, Barcelone, 2009, p. 195-214. L'auteur envisage l'installation de déportés dans les deux cités pompéiennes.

70. AMELA VALVERDE L., « Pompeyo Magno y la guerra sertoriana : la constitución de una clientela », *BMZ*, n° 17, 2003, p. 105-131, spéc. p. 116.

71. AMELA VALVERDE L., « Las ciudades fundadas por Pompeyo Magno en Occidente : *Pompaelo, Lugdunum Convenarum* y *Gerunda* », *Polis*, n° 12, 2000, p. 7-41.

72. *Lugdunum Convenarum* fut peut-être peuplée d'Hispaniques, des vétérans de la guerre contre Sertorius, ceux mentionnés comme chefs militaires des Aquitaniens par César. Voir Strabon, IV, 2, 1; saint Jérôme, *Contre Vigilance*; Isidore de Séville, *Étymologies*, IX, 107-108.

73. Strabon, IV, 1, 5.

74. Selon ROMAN D., « Aix-en-Provence et les débuts de la colonisation de droit latin en Gaule du Sud », *RAN*, n° 20, 1987, p. 185-190, elle fut une colonie dès sa fondation, position qui ne fait pas l'unanimité, cf. GASCOU J., « L'évolution du statut d'*Aquae Sextiae*, de la fondation à la colonie romaine », LAUXEROIS R., GASCOU J. et TRÉZINY H. (éd.), *Les inscriptions latines de Gaule Narbonnaise (Actes de la table ronde d'Alba, 2 et 3 juin 1989)*, Nîmes, 1992, p. 9-19.

et *Olosipo*) ; le statut de ces cités est en outre controversé. Restent donc les fondations de la *Turris Lascutana*, de *Gracchuris*, la voisine de *Colenda* et *Pompelo*, et, dans le doute, de *Calagurris Nasica*, *Brutobriga*, *Valeria* et *Metellinum*. Mais avant de dresser ce bilan, il n'est pas inutile de se pencher également sur les cas de fondations qui ne sont restées que des promesses.

### *Les fondations promises à des vaincus, mais non réalisées*

Les promesses de fondations, toutes placées en contexte militaire, sont particulièrement instructives pour comprendre les modalités de déplacement et d'installation de populations indigènes.

En 151-150, à proximité du Tage<sup>75</sup>, plusieurs peuples sont prêts à se soumettre à S. Sulpicius Galba. Selon Appien, il répartit la population en trois groupes auxquels il assigne des terres, il les rassemble alors sur trois territoires différents, et il promet de revenir pour organiser trois futures cités<sup>76</sup>. C'était un piège, car ils furent tués ou vendus comme esclaves, selon Tite-Live<sup>77</sup>. La version de Suétone indique la mort par trahison de 30 000 Lusitaniens<sup>78</sup>. Enfin, selon Valère Maxime, Galba convoqua les habitants de trois cités lusitaniennes ; il y prit 8 000 jeunes qu'il désarma soit pour les vendre, soit pour les tuer<sup>79</sup>. En 195 déjà, Caton avait rendu leur liberté et la *possessio* de leurs biens à une partie des *Bergistani* (les *Bargousioi* de Polybe) quand un deuxième groupe avait été mis en vente et un troisième assassiné<sup>80</sup>. Cette tripartition de la population vaincue semble avoir été une politique gouvernementale récurrente<sup>81</sup>.

C. Vetilius ne put pas aller jusqu'au bout de ce processus. En 146, il promettait de donner des terres à des Lusitaniens venus se soumettre à lui, mais Viriathe les détourna de cette proposition de dupe<sup>82</sup>.

Dans un autre contexte, celui de la soumission des Arévaques vers 98-97, T. Didius fit « descendre (*Termes*) des hauteurs dans la plaine où il ordonna à ses habitants de vivre sans rempart » (trad. CUF)<sup>83</sup>. En outre, après avoir vendu tous les habitants de *Colenda* défaits par un siège de

75. Orose, IV, 21, 10.

76. Appien, *Ib.*, 59 et 60 : ὁ δὲ αὐτοὺς ἐς τρία διήρει καὶ πεδίων ἐκάστοις τι ὑποδείξιας ἐκέλευεν ἐν τῷ πεδίῳ περιμένειν, μέχρι πολισειεν αὐτοὺς ἐπελθῶν. « Celui-ci [Galba] les divisa en trois groupes et, après avoir assigné à chacun des terres arables, il leur ordonna de ne pas bouger des plaines avant qu'il fût revenu les organiser en cité » (trad. CUF).

77. *Per. Liu.*, 49.

78. Suétone, *Gal.*, 3.

79. Cf. GARCÍA QUINTELA M. V., *Sources, op. cit.*, d'après Tite-Live, XXXIV, 21, le « mauvais Galba », bien connu par le procès qui le toucha à son retour (*Per. Liu.*, 49), justifia son action par la menace que représentaient les Arévaques.

80. Tite-Live, XXXIV, 21.

81. Cela a bien été mis en valeur par GARCÍA QUINTELA M. V., *Sources, op. cit.*

82. Appien, *Ib.*, 61.

83. Appien, *Ib.*, 99 : Τερμησὸν δέ, μεγάλην πόλιν αἰεὶ δυσπειθῆ Ῥωμαίοις γενομένην, ἐξ ἔρυμνοῦ κατήγαγεν ἐς τὸ πεδίων καὶ ἐκέλευσεν οἰκεῖν ἀτειχίστους. Voir aussi *ibid.*, 100.

8 mois, Didius fit semblant d'offrir son territoire aux habitants d'une ville voisine (restée anonyme : il s'agit de la fondation de Marius en 102, présentée ci-dessus) dans le but de les exterminer<sup>84</sup>. Il est alors question d'un recensement de la population effectué par le gouverneur, puis d'un partage de la terre avant de la lotir<sup>85</sup>. Le gouverneur procède donc de la même manière que pour une fondation coloniale. Finalement ils sont tous victimes du piège, ils sont massacrés, et le territoire de *Colenda* n'est pas adjoint à celui de sa voisine ! L'extermination de ces anciens alliés se fit avec l'accord d'une légation de sénateurs qui travaillait à ce moment-là avec le gouverneur, ce qui le prémunissait d'un refus ultérieur du Sénat lors de la validation de ses actes<sup>86</sup>.

Lors de ces promesses non tenues, les démarches furent très similaires. À l'occasion d'une reddition, le gouverneur regroupait les populations soumises, les recensait et les répartissait en plusieurs groupes, souvent trois : un sort spécifique était réservé à chacun de ces groupes. À chaque fois, les indigènes étaient convaincus de la possibilité de leur installation dans une cité, parce que cela s'était déjà fait auparavant, selon certainement les mêmes modalités. Et comme dans le cas de la *Turris Lascutana*, le territoire de la future cité devait être pris sur celui d'une cité vaincue.

### **Conclusion sur les compétences des gouverneurs**

Un gouverneur peut déplacer autoritairement un centre urbain (*Termes*) ; interdire d'y construire des remparts (*Termes*) ; fonder une cité et choisir son nom (*Gracchuris*, *Pompelo*, de manière plus implicite *Brutobriga*, *Valeria* et *Metellinum* et plus douteuse *Calagurris Nasica*) ; octroyer la *possessio* de terres (*Turris Lascutana*, en Celtibérie sous Gracchus, en Lusitanie sous Galba et Caepio, chez les Arévaques par Didius) ; installer des populations indigènes (la cité voisine de *Colenda*) ; faire un recensement (Galba et Vetilius avec des Lusitaniens, Didius avec les voisins de *Colenda*), le but étant alors de savoir combien de lots il devait faire ; confisquer le territoire d'une cité vaincue, ou une partie de celui-ci, pour fonder une nouvelle cité (*Turris Lascutana*, *Colenda* pour ses voisins).

84. *Per. Liu.*, 70 ; Appien, *Ib.*, 100 ; Frontin, *Strat.* I, 8, 5 et II, 10, 1.

85. Appien, *Ib.*, 100 : Ἀσπαζομένους δὲ ὄρων ἐκέλευεν, τῷ δήμῳ ταῦτα μετενεγκόντας, ἦκειν μετὰ γυναικῶν καὶ παίδων τὴν χώραν μεριουμένους. Ἐπεὶ δ' ἀφίκοντο, προσέταξε τοὺς στρατιώτας ἐκ τοῦ χάρακος ἐξελεθεῖν καὶ τοὺς ἐνεδρευομένους εἴσω παρελθεῖν ὡς ἀπογράψομενος αὐτῶν ἔνδον τὸ πλῆθος, ἐν μέρει μὲν ἀνδρῶν, ἐν μέρει δὲ παίδων καὶ γυναικῶν, ἵν' ἐπιγνοίῃ, πόσην χώραν αὐτοῖς δεοῖ διελεῖν. « Voyant qu'ils accueilleraient favorablement cette proposition, il leur enjoignit d'en transmettre la teneur au peuple et de venir avec femmes et enfants procéder au partage du territoire. À leur arrivée, il donna l'ordre que les soldats sortent du retranchement et qu'entrent les victimes du traquenard : il allait, disait-il, recenser la population, les hommes d'une part, les femmes et les enfants de l'autre, afin de reconnaître combien de terres il devait lotir à leur intention » (trad. CUF).

86. BARRANDON N., *Le rôle des légations sénatoriales*, *op. cit.*

Toutes ces compétences et initiatives gouvernementales sont réservées à un contexte militaire. Le gouverneur agit principalement à la fin d'une campagne, parfois lors de la rédaction même des termes de la paix (*Turris Lascutana*, *Gracchuris*, la cité fondée par *Caepio*, la voisine de *Colenda*, et les cités non fondées par Galba, Vetilius et Didius). Il y a malgré tout des cas incertains, mais du fait de leur localisation ils peuvent être associés à la fin des combats (*Calagurris Nasica* si c'est bien une fondation d'un Scipion Nasica, *Brutobriga*, *Valeria*, *Metellinum* et *Pompelo*). Certaines fondations relèvent explicitement d'un déplacement de populations, principalement des vétérans (*Gracchuris*, la cité promise par Galba, les Lusitaniens avec qui traite Vetilius, la cité fondée par *Caepio*, la voisine de *Colenda* et *Lugdunum Convenarum*). Les populations installées par Gracchus dans la région de *Complega* ou par *Caepio* étaient clairement des ennemis de Rome. Reste la position incertaine de ceux installés à *Pompelo* : comme une partie des *Vascones* devait avoir soutenu Sertorius, ils pouvaient donc être considérés comme des ennemis de Rome. La pratique de la déportation doit être intégrée dans l'œuvre de pacification des gouverneurs<sup>87</sup>. Dans un seul cas, celui de la voisine de *Colenda*, la population installée en 102 était composée d'anciens alliés de Rome. En outre, l'histoire de cette population, une décennie plus tard, fait de ce cas une double exception, car ce sont alors des civils, des « brigands » à qui Brutus feint de promettre les terres de *Colenda*. Selon lui les alliés de 102 avaient mal tourné. Le fait que nos sources consistent pour l'essentiel en une narration de guerres de conquête ou de pacification biaise sans doute notre connaissance des populations installées : la preuve en est l'inscription mentionnant l'œuvre de Paul Émile qui concerne certainement des civils. Toutefois, on est toujours en contexte de pacification, même dans les sources épigraphiques. On relève que la localisation des cités fondées correspond aux zones de combats. Soit la terre fut prise ou devait être prise à une population vaincue et vendue (*Turris Lascutana*, *Colenda* pour sa voisine), soit le site choisi était dans des territoires à peine soumis (*Gracchuris*). La situation antérieure est moins bien connue pour la cité fondée par *Caepio*, pour *Brutobriga*, la voisine de *Colenda* fondée par Marius, *Valeria*, *Metellinum* et *Pompelo*, mais il semble qu'il s'agissait aussi de territoires tout récemment intégrés à l'empire ou dans lesquels les populations s'étaient révoltées.

L'intervention du gouverneur ne signifie bien souvent pas une fondation *ex nihilo*<sup>88</sup>. Il est assez logique d'estimer que le gouverneur pouvait agir sur

87. Sur ce sujet on se reportera à PINA POLO F., « Deportaciones como castigo e instrumento de colonización durante la República romana. El caso de Hispania », MARCO F., PINA F. et REMESAL J. (éd.), *Vivir en tierra extraña. Emigración e integración cultural en el mundo antiguo*, Barcelone, 2004, p. 211-246.

88. Par exemple, PENA GIMENO M. J., *Apuntes y observaciones, op. cit.*, propose à propos d'*Italica* de ne pas traduire συνώκισε τοὺς τραυματίας ἐς πόλιν (Appion, *Ib.*, 38) par « fonder une cité », mais par « établir quelqu'un dans un site », car dans cette phrase πόλιν n'agit pas comme un complément direct. Il n'y a donc pas d'argument philologique pour une fondation *ex nihilo*.



la composition de la population d'une cité et sur la répartition de ses terres, mais que, contrairement à l'établissement d'un camp romain (*Olosipo*?), il ne prenait pas en charge sa fondation matérielle, d'où sa préférence pour une cité déjà existante. Il aurait ainsi résolu le problème de l'argent et du temps nécessaires à la construction d'une ville. Le vocabulaire employé par les auteurs anciens va plutôt dans ce sens : ainsi pour la fondation de *Gracchuris* Tite-Live emploie *constituere* et Florus *dictare*, car il s'agit plus d'une décision que d'une réalisation.

Les compétences des gouverneurs étaient donc très étendues, mais réservées uniquement à des contextes de conquête ou de pacification. On ne peut guère les appliquer à des territoires soumis depuis plusieurs générations et parfaitement intégrés dans la *pax romana*, comme c'est le cas de la majorité des villes en travaux entre la fin du II<sup>e</sup> siècle et les guerres civiles, à moins d'une action volontariste dans des espaces désertés pour fonder une cité *ex nihilo*. Autrement les relations entre les cités et les autorités romaines étaient régies par les traités signés au moment de leur soumission : quelques textes qui ne concernent pas la fondation d'une cité peuvent nous éclairer sur les modalités de la paix.

### **Le gouverneur et le pouvoir central : marges de manœuvres respectives**

#### ***La Tabula Alcantarensis***

La *Tabula Alcantarensis* retranscrit le traité de paix signé en 104 (?) par L. Caesius avec le peuple des *Seanoci*<sup>89</sup>. Après avoir reçu leur soumission, Caesius

« a ordonné qu'ils soient libres (?). Il leur a fait rétrocéder leurs champs, les bâtiments, les lois et toutes les autres choses en leur possession à la veille de leur soumission en l'état qui était alors le leur, tant que ce sera la volonté du peuple et du sénat romain. À ce sujet, il leur ordonna que des légats aillent (?)... Crenus... Arco fils de Canton(i)us furent les légats<sup>90</sup>... »

Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'une fondation, mais ce texte est particulièrement intéressant car confronté aux propos d'Appien et au cas de la *Turris Lascutana*, comme le fit Pena Gimeno, il permet sur deux points d'aboutir à des conclusions importantes<sup>91</sup>.

89. La *Tabula Alcantarensis* a été trouvée en 1982 à Castillejo de la Orden, près du pont d'Alcántara (Cáceres) : *AE*, 1984, 495 ; *AE*, 1986, 304 et *AE*, 2006, 624. LÓPEZ MELERO R., GARCÍA JIMÉNEZ S. et SÁNCHEZ ABAL J. L., « El bronce de Alcántara, una dedictio del 104 a. C. », *Gerión*, n° 2, 1984, p. 265-323 ; MARINER S., « La *Tabula Alcantarensis* entre la Epigrafía jurídica arcaica de Hispania », dans *Epigrafía jurídica Romana*, Pampelune, 1989, p. 257-265 ; NÖRR D., *Aspekte des römischen Völkerrechts. Die Bronzetafel von Alcántara*, Munich, 1989 ; RICHARDSON J. S., *op. cit.*, appendice V.

90. Traduction de LE ROUX P., *op. cit.*, p. 48.

91. PENA GIMENO M. J., *Importance et rôle de la terre, op. cit.*

Le premier est que la *possessio* de la terre faisait partie des avantages de la *deditio*. Si le territoire d'une cité était devenu *ager publicus* avec la défaite, il pouvait, en partie ou dans sa totalité, redevenir possession de la cité dans le traité de paix. On ajoutera que c'est le centre urbain et la *civitas* même (les lois) qui sont concernés ici par la mesure de Caesius, pas seulement la terre. La grande différence entre les deux inscriptions est la mention des lois dans la *Tabula Alcantarensis*, ce qui confirme que le peuple des *Seanoci* (?) composait déjà une *civitas*, contrairement à celui de la *Turris Lascutana*<sup>92</sup>. La fondation d'une cité n'était donc pas une mesure systématique, elle était prise quand elle s'imposait : absence de *civitas*, installation de vétérans, déplacement de populations. Le but était alors de fixer les peuples soumis dans une nouvelle *civitas* au moment de la *deditio*.

Le second point, comme dans le cas de la *Turris Lascutana*, concerne la décision prise par le seul gouverneur au moment de la *deditio*. Si des légats du Sénat avaient été présents, ils auraient pu être consultés, ce que firent sans ambiguïté Didius et probablement Marius à une époque où le Sénat accentua sa collaboration directe avec les gouverneurs. Le gouverneur ne se privait pas de l'aide des légats ; il se prémunissait ainsi d'une invalidation ultérieure de ses actes, sachant que la validation n'était jamais automatique, comme nous le prouvent les difficultés de Pompée à son retour d'Orient. Après celle-ci, le sort des cités pérégrines, notamment de leur territoire, était soumis à la volonté du peuple et du Sénat romain, même plusieurs années après la signature du traité. C'est tout le fondement de l'affaire *Segeda*.

### **L'affaire Segeda**

Les travaux d'agrandissement du centre urbain, et donc de la muraille de *Segeda*, relatés par Appien et Diodore de Sicile sont devenus une véritable affaire, puisque le Sénat romain demanda en 154 à la cité de détruire cette nouvelle muraille ; le refus de *Segeda* déclencha la guerre celtibérique. Il ne s'agit pas d'une fondation de cité, car *Segeda* était, comme le suggèrent les sources littéraires, une cité qui traita avec Rome à l'époque de Gracchus, ce qui implique une existence ancienne confirmée par l'archéologie<sup>93</sup>. Les travaux en cours en 154 prouvent bien qu'une cité pérégrine pouvait avoir des initiatives en matière d'urbanisme. Cette affaire nous intéresse tout particulièrement car c'est la seule mention littéraire d'une mutation de centre urbain, qui, comme l'essentiel des mutations observées par l'archéologie, ne se place ni en contexte militaire, ni à la suite d'une *deditio*. Que nous apprend le passage d'Appien ?

92. Si l'on se fonde sur la définition de Cicéron, *Rep.*, I, 32, 49 : *Quid est enim ciuitas nisi iuris societas ciuium?* « Qu'est-ce donc qu'une *civitas*, sinon une société de citoyens ayant les mêmes droits? »

93. BURILLO MOZOTA F. (éd.), *Segeda y su contexto histórico, entre Catón y Nobilior (195 al 153)*, Mara, 2006.

« Cette cité [*Segeda*] contraignit les habitants des villes plus petites à venir s'établir sur son territoire et s'entoura d'une enceinte d'environ quarante stades; elle s'efforçait également de contraindre une autre peuplade voisine, les *Titthoi*, à agir de même. À cette nouvelle, le Sénat interdit la construction de l'enceinte, réclama le paiement du tribut fixé à l'époque de Gracchus et ordonna l'envoi d'un contingent destiné à servir dans l'armée romaine. C'était en effet ce que prescrivait le traité de Gracchus. En ce qui concernait le mur d'enceinte, les *Belloi* dirent que Gracchus avait interdit aux Celtibères de fonder des villes (κτίζειν πόλιν), mais non d'entourer de remparts celles qui existaient » (trad. CUF)<sup>94</sup>.

*Segeda* était une cité privilégiée par les Romains depuis sa soumission, puisqu'elle avait été exemptée de payer le tribut et de fournir des soldats, deux points du traité signé avec Gracchus. Forte de ces privilèges et se sentant ainsi plus libre qu'elle ne devait l'être, elle avait contraint les populations alentour à un synœcisme. Elle voulait faire de même avec les *Titthoi* et, pour les accueillir, devait agrandir son centre urbain. C'est certainement le synœcisme de trop qui offusqua le pouvoir central, et non la construction même d'une muraille<sup>95</sup>.

Celui-ci se trouvait devant le fait accompli, ou presque. Les Segédéens n'étaient pas en état de guerre, ce n'était pas un acte de rébellion, sinon cela reviendrait à dire qu'ils avaient eu la naïveté de penser terminer la muraille avant que Rome ne réagisse pour, ensuite, se révolter. Je ne le pense pas. Si l'on accepte la bonne foi des Ségédéens, ils pensaient à bon droit pouvoir entreprendre ces travaux. L'archéologie confirme<sup>96</sup> qu'il s'agissait bien pour *Segeda* d'agrandir la ville, qui passa de 11 à 40 ha. Pour les Romains, il y avait malgré tout violation du traité, car ces travaux résultaient d'un synœcisme qui pouvait être assimilé à la fondation d'une nouvelle *civitas* : le territoire civique avait sensiblement augmenté, comme le nombre d'habitants. Or seuls les gouverneurs, nous l'avons vu, à la suite de leurs victoires, pouvaient opérer une redistribution des terres et des populations. *Segeda* avait provoqué l'autorité romaine, qui devait s'appuyer malgré tout sur les termes des traités pour justifier la guerre; or dans ceux-ci, il n'était pas question d'éventuels synœcismes, seulement de κτίζειν πόλιν; la discussion tourna autour de cette expression assez vague.

Le témoignage de Diodore, globalement similaire à celui d'Appien, détaille malgré tout davantage l'argumentaire de l'ambassadeur de *Segeda*,

94. Appien, *Iber.*, 44 : Αὕτη τὰς βραχυτέρας πόλεις ἀνέκτιζεν ἐς αὐτὴν καὶ τεῖχος ἐς τεσσαράκοντα σταδίου κύκλῳ περιβάλετο Τίτθους τε ὁμορονγένος ἄλλο συνηγάκαζεν ἐς ταῦτά. Ἡ δὲ σύγκλητος πυθομένη τὸ τε τεῖχος ἀπηγόρευε τευχίζειν καὶ φόρους ἦτει τοὺς ὀρισθέντας ἐπὶ Γράκχου στρατεῦσθαι τε Ῥωμαίοις προσέτασσε· καὶ γὰρ τοῦθ' αἱ Γράκχου συνθήκαι ἐκέλευον. Οἱ δὲ περὶ μὲν τοῦ τεύχους ἔλεγον ἀπηγορευῆσθαι Κελτίβηρσιν ὑπὸ Γράκχου μὴ κτίζειν πόλεις, οὐ τευχίζειν τὰς ὑπαρχούσας;

95. Nous avons rappelé dans BARRANDON N., *De la pacification à l'intégration*, *op. cit.*, que des murailles furent élevées ou réparées pendant tout le II<sup>e</sup> siècle.

96. BURILLO MOZOTA F. (éd.), *Segeda*, *op. cit.*, p. 203-240.

qui porte, avec plus de réalisme, non sur la muraille en elle-même, mais sur la possibilité d'agrandir la ville, donc de modifier le centre urbain. Ce point, selon lui, n'était pas concerné par les termes des traités, ne correspondait pas à l'expression κτίζειν πόλιν, en revanche selon les usages diplomatiques les Celtibères auraient gardé toute liberté pour faire ce type de travaux<sup>97</sup>. Il faut donc envisager que les travaux d'urbanisme observés par l'archéologie, sans déplacement du centre urbain, ont pu se faire sans en aviser les autorités romaines. Le Sénat a, en 154, profité de l'ambiguïté des termes du traité pour recadrer sa domination dans ces terres lointaines, son intransigeance correspond bien à celle du parti de la guerre, virulent en cette période où l'Orient n'offrait plus guère de perspectives de triomphe<sup>98</sup>. Le synœcisme enclenché par *Segeda* était un bon prétexte.

Ce passage de Diodore est aussi instructif pour les cas de déplacement de centres urbains. Il précise qu'« il était écrit dans le traité, entre autres, que les Celtibères n'avaient pas la liberté de fonder une ville sans les Romains » ; ainsi, avec les termes des officiels romains, nous déduisons que les Celtibères pouvaient envisager une fondation *ex novo* – un déplacement du centre urbain –, s'ils avaient l'autorisation ou le consentement des Romains<sup>99</sup>. Les initiatives locales étaient donc possibles, mais de qui les provinciaux obtenaient-ils leur sésame, du gouverneur ou du Sénat ?

Cette affaire nous permet d'affiner la place cruciale qu'avait le Sénat dans le sort des cités pérégrines. Les textes de la *Turris Lascutana* et de la *Tabula Alcantarensis* précisent bien que les termes d'un traité de paix

97. Diodore de Sicile, *BH*, XXXI, 52 (édition Hoesffer) / 39 (édition Walton, Loeb) : « Ὅτι ἐν τῇ Κελτιβηρία πόλις ἦν μικρὰ Βεγέδα καλουμένη, καὶ ταύτης μεγάλῃν ἐπίδοσιν λαβοῦσης ἐψηφίσαντο αὐτὴν μείζονα κατασκευάζειν. Ἡ δὲ σύγκλητος ὑποπέυσασα τὴν ἐπὶ πλείον αὐτῶν ἰσχὺν ἐξάπέστειλε τοὺς κωλύσοντας κατὰ τὰς συνθήκας, ἐν αἷς ἦν σὺν ἄλλοις πλείοσι γεγραμμένον μὴδὲ κτίζειν πόλιν ἐξουσίαν ἔχειν Κελτίβηρας ἄνευ Ῥωμαίων. Ἀπεκρίθη δὲ τις τῶν πρεσβυτέρων ὄνομα Κάκυρος ὅτι κτίζειν μὲν αὐτοὺς αἱ συνθήκαι κωλοῦσιν, αὐξίνει δὲ τὰς πατρίδας οὐκ ἀπαγορεύουσιν. Αὐτοὺς δὲ μὴ κτίζειν μὴ γεγεννημένην πόλιν, ἀλλὰ τὴν οὖσαν ἐπισκευάζειν. Οὐδὲν δὲ παρὰ τὰς συνθήκας πράττειν οὐδὲ τὸ κοινὸν ἔθος πάντων ἀνθρώπων. » Il y avait en Celtibérie une petite ville du nom de Bégéda; comme elle avait pris beaucoup d'accroissement, on résolut de l'agrandir. Le Sénat, méfiant de cette puissance nouvelle, envoya des commissaires pour empêcher les constructions, il était écrit dans le traité, entre autres, que les Celtibères n'avaient pas la liberté de fonder une ville sans les Romains. Un des anciens, nommé Cacyrus, répondit qu'en effet le traité les empêchait de fonder des villes, mais qu'il ne leur défendait pas de les agrandir; qu'ils n'avaient pas l'intention de fonder une ville nouvelle, mais de donner plus d'étendue à celle qui existait; qu'ils n'agissaient donc pas contre le traité ni contre les traditions diplomatiques; [que d'ailleurs ils étaient prêts à obéir aux Romains et à leur fournir des secours en cas de besoin, mais qu'en aucune façon ils ne renonceraient à leur construction. Cet avis fut sanctionné par le peuple, et les envoyés le rapportèrent au sénat. Celui-ci rompit le traité et recommença la guerre] (trad. F. Hoesffer, Hachette, 1865, légèrement modifiée).

98. RICHARDSON J. S., *op. cit.*, p. 135-136.

99. L'expression grecque « ἐξουσίαν ἔχειν [...] ἄνευ Ῥωμαίων » est littéralement « n'avaient pas la liberté [...] sans les Romains », elle sous-entend donc l'idée de permission (choix de F. Hoesffer), de consentement (choix de F. W. Walton) ou d'autorisation (choix de RAMÓN PALERM V., « Fuentes escritas sobre Segeda », BURILLO MOZOTA F. [éd.], *Segeda y su contexto histórico, entre Catón y Nobilior, 195 al 153*, Mara, 2006, p. 141-147, spéc. p. 144). Je remercie ici C. Ruiz Darasse pour notre discussion autour de ces passages de Diodore.

ne sont valables que « tant que ce sera la volonté du peuple et du Sénat romains<sup>100</sup> ». Ils seront consultés pour tout ce qui concerne une cité pérégrine après sa soumission. En effet, dans l'affaire *Segeda*, le Sénat envoya en Hispanie des représentants mettre un terme aux travaux en cours. Ensuite, pour traiter avec Rome, *Segeda* désigna un porte-parole qui répondit aux légats du Sénat. Ces derniers revinrent à Rome informer directement le Sénat, qui, insatisfait, rompit le traité et déclara la guerre à *Segeda*. À toutes les étapes, on ne constate aucune mention d'un gouverneur. Cela confirme que, dans la pratique, l'avenir des cités après la *deditio* relevait bien du Sénat – et du peuple si une ratification était nécessaire – et non du gouverneur. Ainsi il faut distinguer le déplacement d'un centre urbain en tant de paix, comme celui de Sant Julià de Ramis-*Gerunda*, de celui de *Termes* tout juste soumise par Didius. Les territoires concernés par les découvertes archéologiques sont tous intégrés de longue date dans l'empire romain ; des travaux qui nécessitaient une autorisation romaine ne pouvaient se faire que sous l'autorité du Sénat, sauf si des opérations de pacification venaient juste d'y être menées par le gouverneur<sup>101</sup>.

Pour compléter le dossier on peut également tenir compte d'une inscription relatant un déplacement de centre urbain à l'époque impériale car il confirme cette notion d'autorisation du pouvoir central dans un contexte d'initiative locale.

### **Le cas de Sabora**

Une réponse envoyée par Vespasien à *Sabora*, cité de Bétique, nous apprend qu'elle souhaitait changer son centre urbain de site et prendre le nom de l'empereur :

« L'empereur César Vespasien Auguste, souverain pontife, dans sa neuvième puissance tribunicienne, salué empereur dix-huit fois, consul pour la huitième fois, père de la patrie, salue les quattuorvirs et les décurions de Sabora.

Attendu que vous indiquez que votre petitesse est comprimée par de nombreux obstacles, je vous autorise à construire une ville dans la plaine, portant mon nom, comme vous le voulez. Je garantis les redevances que vous avez obtenues, selon vos dires, du divin Auguste ; si vous voulez en ajouter de nouvelles, vous devrez vous adresser au proconsul ; pour ma part en effet, je ne peux rien instaurer, n'étant pas en position de répondre. J'ai reçu votre décret le 25 juillet ; j'ai envoyé les ambassadeurs le 29 du même mois. Portez-vous bien.

100. Pour la discussion sur l'inversion des termes « *populus* » et « *senatus* » par rapport à la formule officielle, voir MARTÍN F., « La formula "*populus senatusque Romanus*" en los bronceas de Lascuta y Alcántaca », *Gerión*, n° 4, 1986, p. 313-317, pour l'auteur cela s'explique par le fait que ces deux textes se réfèrent au sol public.

101. L'élévation de *Segeda* II dut donc être décidée par un gouverneur.

Les duumvirs C. Cornelius Severus et M. Septimius Severus ont fait graver [cette lettre] dans le bronze à frais publics<sup>102</sup>. »

On relèvera dans ce cas la mention explicite de l'initiative de la cité et la nécessaire autorisation de l'autorité centrale, ici l'empereur. Le gouverneur n'est pas exclu du processus, mais il a un rôle de relais qui correspond bien à sa position sous l'Empire<sup>103</sup>. L'argument principal de *Sabora* pour une telle démarche était la commodité, certainement parce que bénéficiant d'une promotion juridique récente, elle voulait se doter d'une parure monumentale adéquate, et donc s'installer sur un terrain plus commode de son territoire. Les nombreux travaux urbains dans les cités de Citérieure à la fin du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. peuvent avoir relevé d'une démarche identique, bien que non associée à une promotion : nous pouvons les considérer comme une initiative des cités, qui, après autorisation du Sénat en cas de déplacement de centre urbain ou de restructuration importante, cherchaient à adapter leur ville à la condition enfin assumée de cité provinciale.

### Conclusions sur les rapports entre les cités pérégrines, les gouverneurs et le Sénat en temps de paix

Finalement, les mutations urbaines observées pour la période 133-50 av. J.-C. en Citérieure sont d'une extrême variété : cela va de la simple réfection d'une muraille à la fondation *ex novo* d'un centre urbain, en plaine ou sur un site en hauteur, en passant par la construction d'un temple ou d'une maison aristocratique. Cette variété ne parle pas en faveur d'un programme.

Les fondations *ex nihilo* sont des exceptions qui avaient des motifs économiques (La Carridad-Caminreal et *Sigarra*) ou défensifs (Torre Cremada et Sant Miquel de Vinebre). Elles ont pu relever des efforts du gouverneur pour une meilleure gestion de sa province. Cela a-t-il posé davantage de difficultés que la construction d'une route ? À quel degré cela était-il perçu comme une intrusion dans le territoire d'une cité pérégrine ? À qui ont été prises les terres concernées par les fondations dans des zones pacifiées ? La question s'est-elle également posée pour le territoire de la colonie de *Valentia* ? On ne connaît pas à ce jour de sites archéologiques ibères habités au milieu du II<sup>e</sup> siècle dans les alentours de la colonie<sup>104</sup> ; il est possible que dans le cas des fondations *ex nihilo*, les gouverneurs romains aient cherché à valoriser des territoires désertés ou faiblement urbanisés, ne faisant pas là un acte agressif vis-à-vis des provinciaux pacifiés.

102. *ILS*, 6092, trad. JACQUES F., *Les cités de l'Occident romain*, Paris, 2004, n° 78, p. 147-148.

103. HURLET F., *Le proconsul et le prince d'Auguste à Dioclétien*, Bordeaux, 2006, et BARRANDON N. et F. HURLET, « Les gouverneurs et l'Occident romain (II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.-II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.) », HURLET F. (dir.), *Rome et l'Occident (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.-I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C.)*, Rennes, 2009, p. 35-75.

104. RIBERA I LACOMBA A., *La fundació de València. La ciutat a l'època romanorepublicana (segles II-I a.C.)*, Valence, 1998, p. 303-307.

La situation est différente pour les expériences des autres communautés de la côte catalane ou de la vallée de l'Ebre, présentées dans les tableaux : intégrées de longue date dans la province, selon des modalités fixées par un traité de paix, leur sort est à distinguer des interventions des gouverneurs après les affrontements militaires. Par exemple *Iluro* et *Gerunda*, au passé bien reconstitué par l'archéologie sur les sites de Burriac et Sant Julià de Ramis, n'ont pas pu faire partie du programme pompéien de pacification, limité aux nouvelles frontières occidentales de la Gaule et de la Citériure<sup>105</sup>. Dans les zones pacifiées, le sort des terres et du centre urbain d'une cité relevait des compétences du Sénat, qui recevait les ambassades des provinciaux ou envoyaient des légats. Je pense, comme dans l'exemple de *Segeda* I, que les initiatives en matière de restructuration d'un centre urbain furent indigènes mais soumises au consentement romain. L'exemple de *Sabora* confirme l'idée d'une autorisation demandée par les cités au pouvoir central. À l'époque républicaine, le Sénat était libre de valider ou non un projet. Les anciens gouverneurs, bons connaisseurs de la province, ont pu orienter les réponses dans le sens de leurs efforts passés, pour une organisation plus rationnelle de la province, mais ce n'était plus ni le moment ni le lieu pour initier un éventuel programme.

À la fin du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., quand les provinciaux s'étaient adaptés aux conditions imposées par la domination romaine, on imagine aisément que des cités pérégrines aient voulu tenir compte des nouveaux circuits de circulation dans la province ou bénéficier d'un terrain plus commode pour des travaux d'urbanisme qu'elles avaient enfin les moyens d'entreprendre et qui concrétisaient les mutations culturelles des élites indigènes observées pendant cette période<sup>106</sup>. L'ampleur des travaux envisagés par une cité déterminait la nécessité ou non d'une autorisation romaine. L'ensemble des réalisations donnait un nouveau visage à la province avant l'impact des promotions césariennes au sein des cités pérégrines.

105. Contrairement aux hypothèses d'AMELA VALVERDE L., *Las clientelas*, *op. cit.*, p. 169 et 173-174, et ID., *Las ciudades fundadas por Pompeyo*, *op. cit.*, et d'OLESTI VILA O., « Les actuaciones pompeianas a la Catalunya central : reorganització del territori i fundació de noves ciutats », *La ciudad en el mundo romano. XIV Congreso Internacional de Arqueología Clásica (Tàrragone, 1993)*, vol. 2, Tàrragone, 1994, p. 316-317.

106. BARRANDON N., *De la pacification à l'intégration*, *op. cit.* ; EAD., « L'affirmation des élites indigènes en Hispanie septentrionale et centrale à l'époque républicaine », *Salduie*, n° 6, 2006, p. 161-183 et pour un cas particulier voir EAD., « Portrait d'une cité celtibère sous domination romaine : *Contrebia Belaisca* à Botorrita (Aragon) », *Pallas*, n° 82, 2010, p. 291-319.

